

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT- UNE FOI



Pour Authentification
Le 5.06.2002/4/2002

**SCHEMA DIRECTEUR
D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS**



RAPPORT FINAL
Décembre 2001

BUREAU D'ETUDES atelier21
Immeuble SOSSO Rue MOHAMED V
BPE :3238 Bamako – Cell : 77 68 56

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : CONSTAT

	Pages
1. <u>PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BANKASS</u>	8
1.1. Situation	8
1.2. Périmètre d'urbanisation	8
2. <u>ANALYSE ET OCCUPATION DU SITE</u>	11
2.1. Analyse du site et de ses contraintes	11
2.2. Occupation du Site	12
2.3. Evolution du site	13
3. <u>DEMOGRAPHIE</u>	16
3.1. Population et composition	16
3.2. Taux d'accroissement	16
4. <u>ECONOMIE</u>	17
4.1. Secteur Primaire	17
4.2. Secteur Secondaire	18
4.3. Secteur Tertiaire	19
5. <u>VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ASSANISSEMNT</u>	21
5.1. Voirie	21
5.2 Drainage des eaux pluviales	22
5.3. Hygiène et assainissement	23
5.4. Alimentation en eau potable	24
5.5. Electricité	26
5.6. Téléphone – télévision-radio	26
6. <u>TRANSPORT ET CIRCULATION</u>	27
6.1. Transport	27
6.2. Circulation	28
7. <u>EQUIPEMENTS EXISTANTS</u>	29
7.1. Equipements administratifs	29
7.2. Equipements socio-sanitaires	30
7.3. Equipements scolaires	31
7.4. Equipements marchands	33
7.5. Equipements sportifs, culturels et de loisirs	35
7.6. Equipements cultuels	36
7.7. Conclusion	36
8. <u>ENVIRONNEMENT</u>	37
8.1. Déboisement et appauvrissement des terres de cultures	37
8.2. Ravinement et ensablement	37
8.3. Carrières de matériaux de construction	37
8.4. Eaux usées et ordures ménagères	38

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

	Pages
<u>INTRODUCTION</u>	41
1. <u>ZONAGE</u>	42
1.1 Espace rural	42
1.2 Espace urbanisé	42
1.3 Réserves foncières	44
2. <u>VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT</u>	45
2.1 Voirie	45
2.2 Drainage des eaux pluviales	46
2.3 Hygiène et assainissement	47
2.4 Alimentation en eau potable	48
2.5 Electricité	48
2.6 Téléphone – télévision-radio	48
3. <u>EQUIPEMENTS PROGRAMMES</u>	49
3.1 Equipements administratifs	49
3.2 Equipements socio-sanitaires	50
3.3 Equipements scolaires	50
3.4 Equipements marchands	50
3.5 Equipements sportifs, culturels et de loisirs	51
3.6 Equipements cultuels	51
4. <u>TRANSPORTS ET CIRCULATION</u>	52
4.1 Transport	52
4.2 Circulation	52
5. <u>ACTIONS ENVIRONNEMENTALES</u>	53
6. <u>EVALUATION DU SCHEMA</u>	54

TROISIEME PARTIE : STRATEGIES D'APPLICATION Pages

DU SCHEMA

1. STRATEGIE SECTORIELLE	60
2. STRATEGIE D'APPLICATION DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES	62
3. STRATEGIE FONCIERE	64
4. STRATEGIE INSTITUTIONNELLE	66
5. STRATEGIE FINANCIERE	67
6. PHASAGE DU SCHEMA	70
7. RECOMMANDATIONS	73

ANNEXES 75

- ANNEXE 1** : Procès – verbal de Délibération N°008/CRBS
ANNEXE 2 : Décision N°01-35 du Délégué du Gouvernement portant approbation
ANNEXE 3 : Arrêté Interministériel N°01-093 / MEATEU-MATCL-SG DU
ANNEXE 4 : Liste des participants au Séminaire Atelier

L'équipe du consultant était constituée de :

- > Monsieur Diarra SISSOKO Architecte Urbaniste Géographe, Chef de mission,
- > Monsieur Abdoulaye DEYOKO Urbaniste Aménageur,
- > Monsieur Sidiki COULIBALY Ingénieur VRD Assainissement

Le Maire de la Commune, Monsieur Bakary GUINDO, deux de ses adjoints Meusieurs Souleymane GUINDO 1^{er} adjoint, et Hamidou GUINDO 3^{eme} adjoint ainsi que son secrétaire général Monsieur GUINDO, ont contribué activement à la tenue dudit séminaire atelier.

Le Conseiller Technique du Ministre de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, et de l'Urbanisme N'Golo COULIBALY, le Directeur National de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH) N'Golo DIARRA, le chef de la Division Urbanisme de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat Cheick Sidya SISSOKO, l'Ingénieur Urbaniste chargé du suivi du projet Mr Boubacar S. OUATTARA, le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de Mopti Ousmane COULIBALY et son collaborateur Allaye KASSE ont également été des animateurs du séminaire atelier.

Une quarantaine de personnes (Agents des Services Administratifs et Communaux, Représentants de la Société Civile et des Populations) ont également participé au Séminaire Atelier organisé pour les études du Schéma Directeur dans un soucis d'élaboration participative inscrite dans les Lois de la Décentralisation.

La liste de l'ensemble des participants que le bureau d'études remercie pour leur contribution significative se trouve en annexe.

INTRODUCTION

1. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Une analyse des problèmes que connaissent nos villes en général, et nos centres urbains en particulier, met en évidence quelques grandes caractéristiques communes :

- Un taux d'accroissement démographique très souvent supérieur à 3,5%(moyenne nationale) ;
- Un déséquilibre économique et social accentué entre les quartiers de première génération et les nouveaux en ce qui concerne la répartition des différents équipements et Services publics ;
- Un déficit de plus en plus croissant en matière de logements, cause d'une urbanisation sauvage qui se traduit par la prolifération des quartiers d'habitat spontané ;
- Une économie locale marquée par une prédominance du secteur informel en ce qui concerne les grandes villes et par le secteur primaire pour les petites ;
- Des espaces naturels mal ou pas protégés et un environnement fortement dégradé en raison d'une quasi-absence des services urbains essentiels.

Ce diagnostic met en relief l'ampleur des actions nécessaires à mettre en œuvre pour répondre aux préoccupations des habitants en matière d'emploi, d'habitat, de transport, et d'équipements de tout genre : éducation, santé, voirie et réseaux divers etc..

Ces actions serviront à préciser les orientations possibles du développement et de l'aménagement local en mettant à la disposition des décideurs politiques un certain nombre d'outils et de moyens. Le rôle des collectivités décentralisées est déterminant dans ce processus, en raison des compétences et des moyens qui leur sont dévolus dans le cadre de la décentralisation.

2.OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme présente les principes d'organisation d'une agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de réseaux de voiries, d'assainissement, d'alimentation en eau potable, d'électrification, de téléphone, de transport, etc., ainsi que les stratégies à mettre en œuvre (stratégies foncière, sectorielle, financière et institutionnelle).

Il définit les différentes localisations et arrête avec précision la limite des espaces protégés au titre de l'environnement.

Les grandes zones de développement stratégiques, par l'importance des problèmes et les opportunités offertes, constituent les clés du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est conçu de manière à :

- > promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes et des activités;
- > structurer l'espace local ;

- > mettre en valeur la diversité des sites, des lieux, et des paysages ;
- > organiser l'espace autour des pôles économiques et d'habitat forts;
- > organiser le réseau de transport.

Priorités, échéanciers, programmes, moyens et modalités d'exécution, sont précisés sur le choix du « modèle urbain » à développer.

3. SCHEMA DIRECTEUR DE LA COMMUNE DE BANKASS

Le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme, dans le cadre de l'Élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme exercice 2001, a confié au bureau d'études Atelier 21 après Appel d'offres, l'élaboration du SDAU de la Ville de Bankass.

A cet effet, un séminaire Atelier fut organisé à Bankass du 26 Septembre au 05 Octobre 2001 en vue de l'élaboration dudit document avec la participation des différents acteurs concernés par le développement urbain : les représentants des chefs de quartiers et de villages, les chefs de services techniques administratifs, de défense et de sécurité, les organisations de jeunes et de femmes, les représentants de la société civile, les élus locaux. La séance d'ouverture de l'atelier a été placée sous la présidence du Conseiller Technique du Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, et de l'Urbanisme Monsieur N'Golo COULIBALY.

Les travaux du séminaire ont abouti à l'élaboration d'un « Rapport constat » et d'un « Rapport Programme » des propositions et hypothèses d'aménagement en vue d'un développement harmonieux de la commune. Les propositions et hypothèses d'aménagement du territoire communal qui s'étalent sur une période de 20 ans (2001-2021) ont été adoptées par le Conseil Municipal en date du 6 Septembre 2001.

Le présent document comprend 3 parties :

- > Une première partie (constat) qui a pour but d'appréhender tous les problèmes liés à l'aménagement de la Commune de Bankass ;
- > Une deuxième partie « Rapport Programme » portant sur les propositions d'aménagement et coûts correspondants pour une période de vingt (20) ans. Il est procédé à une évaluation du coût de réalisation du Schéma afin de permettre aux Autorités Communales et à la Tutelle d'en tenir compte dans l'élaboration des budgets et du programme de développement de la Commune ;
- > Une troisième partie (stratégie d'application du Schéma Directeur et recommandations) est un ensemble d'actions¹ pratiques qui permettront aux autorités communales et à la Tutelle de maîtriser la gestion du développement de la Commune de Bankass favorisant ainsi la réalisation du Schéma. Pour atteindre ses objectifs le Schéma se base sur quatre (4) grandes stratégies qui sont :
 - la Stratégie Sectorielle
 - la Stratégie Foncière
 - la Stratégie Financière
 - la Stratégie Institutionnelle.

¹ Le petit Larousse définit la stratégie comme étant un plan ou un ensemble d'actions coordonnées, de manœuvres en vue d'une victoire.

Première partie

CONSTAT

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1. SITUATION

Située dans la partie Sud-Est de la Région de Mopti et le Cercle de Bankass, non loin des frontières burkinabés, sur la RN 15 ou route du poisson qui relie la Ville de Mopti au Burkina Faso et au-delà le Ghana, à la rencontre des RR26 et 27, la Commune de Bankass, 23 377 habitants selon le RGPH de 1998 fait géographiquement partie de la plaine du Séno. Elle est située entre les 13° et 15° de latitude Nord, 3,4° et 3,6° de longitude Ouest. Son chef-lieu, la ville de Bankass est distante de Mopti de 135 km et de Bamako de près de 800 km de Bamako.

La commune de Bankass a été créée dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation en cours au Mali. Elle fonctionne comme collectivité décentralisée depuis 1999.

1.2. PERIMETRE D'URBANISATION

1.2.1 Périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation a été ramené au périmètre communal compte tenu des réalités socio-économiques mais aussi administratives et d'une volonté de développement intégré de la commune. Les inter-réactions qui existent entre la ville de Bankass et son hinterland agricole sont en effets très fortes.

Ce choix tient compte du cadre de la décentralisation dans lequel ont été fixées les limites de la commune. Celles-ci correspondent en gros à celles des terroirs des villages qui bordent la commune en direction des communes voisines, champs et autres terres de culture symbolisant la fin de ces terroirs.

La Commune de Bankass est ainsi limitée :

- Au Nord- Ouest par la Commune de Kani- Bonzon,
- A l'Est par la Commune de Koporokédié- Na.
- Au Sud par la Commune de Soubala,
- Au Sud- Est par la Commune de Dougouténé II.
- A l'Ouest par la Commune de Dimbal.

La Commune de Bankass comprend un centre urbain, la ville de Bankass son chef lieu, 25 villages officiels et une multitude de hameaux

Le village le plus proche du chef lieu est à 2 km alors que le plus éloigné se trouve à 16 km.

La commune a la forme d'un triangle de 20 km de base et 25 km de hauteur. Sa superficie est d'environ 300 km². Sa densité est donc d'environ 80 hab/km² contre 18,4 hab/km² pour la Région de Mopti et 6,1 hab/km² pour l'ensemble du pays. C'est une densité relativement forte.

1.2.2. Hydrographie

Sur le plan hydrographique, la commune qui n'a pas de cours d'eau possède cependant une multitude de mares temporaires qui se remplissent d'eau en début d'hivernage et assèchent dès la fin de celle-ci. Leurs eaux servent uniquement à l'abreuvement des animaux et aux travaux de construction des maisons. Les plus importantes sont : Ogoboto, Onouto, Sento, Enèguiranto, kangaoroà Bankass, Tintito à Sokoura, Pankouto, Donimboguito et Orompa à Ogotena, Songoto à Tanganaboye. Compte tenu des problèmes d'eau dans la commune, des villages demandent leur surcreusement.

1.2.3. Pluviométrie

La moyenne de la pluviométrie annuelle sur les dix dernières années est estimée à 502 mm d'eau.

Tableau n° 1 : Pluviométrie des 10 dernières années en mm

1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	Moyenne
511,3	647,9	6454,8	414,9	540,1	418,8	618,9	707,5	502,4

Source SLACAER Bankass

1.2.4. Climat-Végétation-Relief-Sol

Sur le plan climatique, la commune appartient au climat soudano-sahélien. Elle connaît deux saisons : une pluvieuse de juin à octobre et une saison sèche de novembre à mai. La saison sèche se divise en une période chaude et une période froide. Les températures varient de 20 à 40 degrés selon les saisons et les écarts peuvent être importants en saison sèche.

Les vents dominants sont l'harmattan et la mousson qui soufflent respectivement d'Est en Ouest et du Sud au Nord.

La végétation n'existe pas dans la commune de Bankass car le territoire est quasi occupé par les champs de culture. Les espèces qui parsèment les champs sont : l'Acacia albida, Sclérocaria birea, Adansonia digitata, Tamarindus indica, Balanites aegyptiaca, Pterocarpus lucens, Bauhinia rufescens, Prosopis africana, Bombax costatum, Lannea microcarpa, Combretum et les Ficus.

La commune de Bankass s'étend sur une plaine sablonneuse (le Séno) où les accidents de relief à l'exception de quelques coteaux sont rares. Les dénivelés entre différents points faibles. Il existe une légère pente d'Est en Ouest.

Les sols sont sablo-limoneux avec quelques effleurements des zones rocheuses ou gravillonnaires.

1.2.5. Faune

La faune est rare pour ne pas dire inexistante. On y rencontre quelques lapins, des écureuils et une avifaune en voie de disparition.

1.2.6. Pâturage

Le pâturage n'existe pas à proprement parler. Dans certains villages peuls à vocation pastorale comme Guiwagou, il existe une rotation de 3 ans entre les cultures et le pâturage.

1.2.7. Réseau Routier

Le réseau routier est composé par une seule voie importante (RN 15) à laquelle s'ajoutent deux routes régionales (RR 26 et RR 27) et des pistes d'intérêt local.

1.2.8. Tourisme

La commune n'a pas de sites touristiques célèbres mais elle sert de lieu de transit aux nombreux touristes qui viennent vers les sites des falaises. La commune est en voie de valoriser les quelques rares sites que sont la mosquée de Tanganaboye, les Toguna, les huttes de Guiwagou et le Caveaux des patriarches.

1.2.9. Démographie

La population de la commune de Bankass était estimée à 23377 habitants par le recensement général de la population et de l'habitat de 1998. Les principales ethnies sont :

- > Dogon (environ 90% de la population).
- > Peuhl (5 %).
- > Mossi, Samogo (5 %).

1.2.10. Economie

L'économie de la commune est essentiellement agro-pastorale. L'agriculture et l'élevage occupent près de 95% de la population. Les autres activités d'appoint sont : le commerce, l'artisanat, le transport et le tourisme.

1.2.11. Données Administratives

Collectivité décentralisée, la Commune rurale de Bankass ,avec une superficie d'environ 300 km² est composée de la ville de bankass et de 25 villages officiels dont les villages de Tanganaboy et Hogotena aujourd'hui intégrés à la ville de Bankass. Elle fait partie du Cercle de Bankass qui compte en outre 11 communes rurales. Le cercle de Bankass lui-même une circonscription administrative de la région de Mopti.

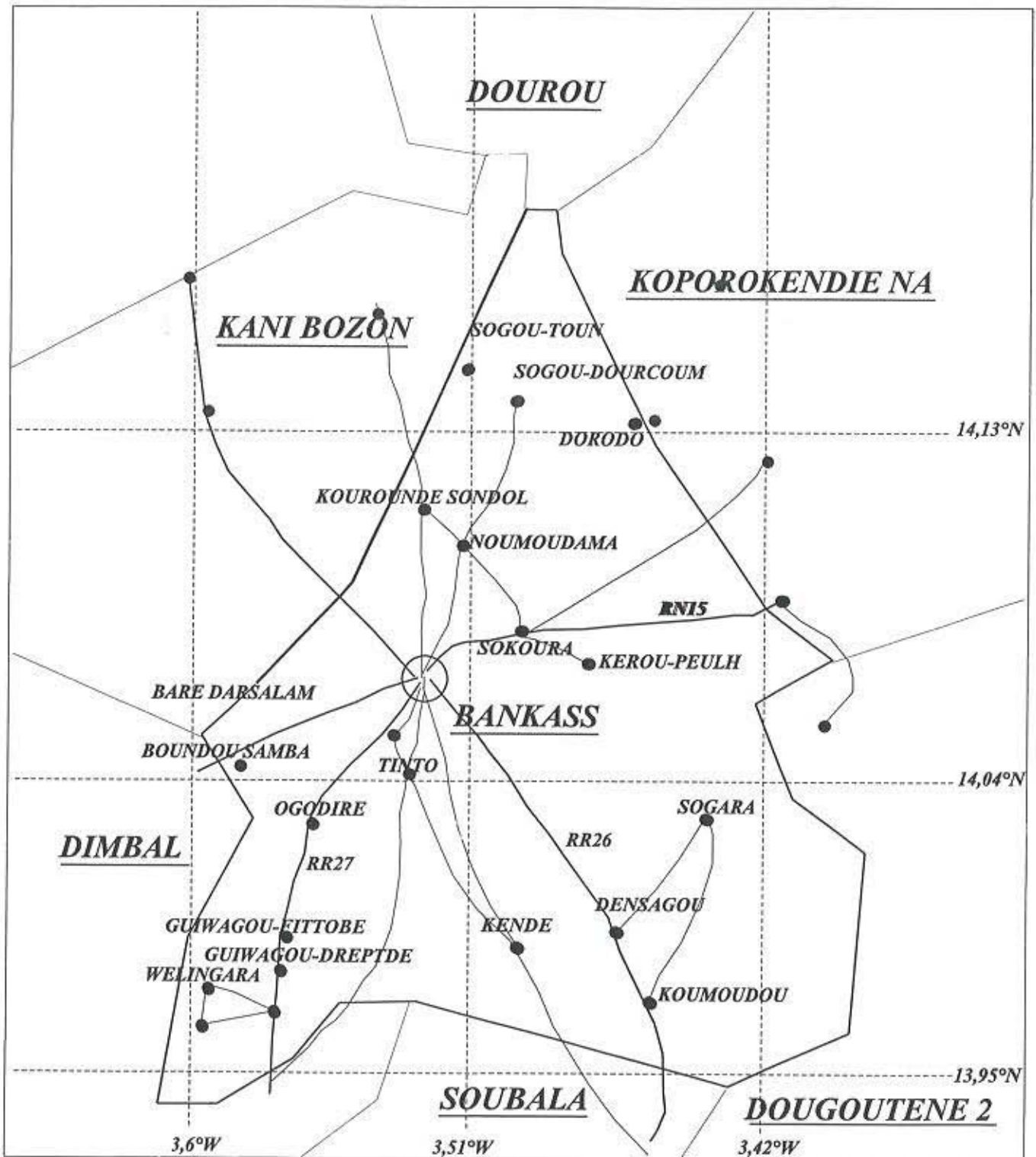
Les autres villages de la commune de Bankass sont : Kendé, Ogodiré, Wélingara, Dinsagou, Sogoutou, Baré-Darsalam, Sokoura, Kérou Peulh, Sogou Dourkoum, Kouroundé Sandol, Ogossagou Peulh, Ogossagou Dogon, Boundou Samba, Guiwagou Fitobé, Guiwagou Diaptobé, Dorodo, Koumoudou, Noumoudama, Tinto, Kouyentomo, Golo, Sogara, Soula Ouro

1.2.12. Données du Schéma d'Aménagement du Territoire

Les orientations du schéma régional d'aménagement et de développement peuvent ainsi être résumées :

- la mise en valeur de l'important potentiel en terres cultivables aussi bien en sec qu'en irrigué en s'attaquant à la résolution des conflits et en favorisant l'intégration élevage-agriculture-pêche ;
- la réalisation des aménagements pastoraux ;
- l'autosuffisance alimentaire par la maîtrise des eaux ;
- la conservation des écosystèmes ;
- l'intensification du développement industriel, artisanal, et touristique ;
- la satisfaction des populations urbaines et rurales en énergie notamment électrique par la promotion des énergies nouvelles et renouvelables;
- le désenclavement interne et externe afin que la région puisse jouer pleinement son rôle de relais entre le nord et le sud du pays ;
- la relance du secteur commercial, des services pour soutenir l'effort des producteurs ruraux ;
- l'accélération de l'alphabétisation, l'élévation du niveau de scolarisation de la population, du taux de la couverture sanitaire et la satisfaction des besoins en eau potable.

COMMUNE DE BANKASS



— LIMITES COMMUNALES

5 Km



NOYAU URBAIN



NOYAU VILLAGEOIS

2. ANALYSE ET OCCUPATION DU SITE

2.1 ANALYSE DU SITE

La ville de Bankass est située au cœur de la plaine du Séno, de part et d'autre de la RN15 qui relie Mopti au Burkina- Faso en passant par Bandiagara et Koro (route du poisson). Le terrain très peu accidenté comprend quelques coteaux comme l'emplacement des noyaux anciens ou la zone du château et est légèrement en pente vers l'Ouest. L'ensemble des côtes est compris entre les côtes 289 à l'Ouest et 298 à l'Est. Le site qui n'est traversé par aucun cours d'eau, compte quelques mares et carrières de banco réparties à l'intérieur de la ville. Il mesure 3,50 Km d'Est en Ouest et en moyenne 1,5 Km du Nord au Sud avec des étirements au niveau des quartiers de Hogotena et Tanganaboye.

Il y a quelques espaces boisés comme la pépinière située derrière l'opération puits et celle de la conservation de la nature et intègre des champs de cultures. Des espaces privés comme l'hôtel les « Arbres » sont également très boisés. La végétation urbaine est essentiellement composée d'espèces exotiques comme le nem et l'eucalyptus à l'exception de quelques balanzans et baobab.

A l'exception des zones de carrières et des espaces boisés à préserver, le site est dans l'ensemble propre à l'habitation et ne présente pas de zones inondables. L'extension de la ville est possible dans plusieurs directions. Le site enregistre dans sa partie sud la présence d'une ancienne piste créée par le colon et transformée depuis en partie en champs de cultures.

Les sols sont généralement sablonneux, propres à l'agriculture mais avec une faible capacité de rétention des eaux d'où le tarissement précoce des puits et des mares.

Les attributions foncières effectuées jusqu'ici par les autorités administratives ont concerné principalement les parcelles d'habitation ou de bureaux. Quelques rares cas de baux comme l'hôtel les « Arbres » existent.

Au niveau foncier, la ville de Bankass est entourée de tous les côtés par des terres de cultures. Son extension ne peut se faire qu'au détriment de celles-ci. Les agriculteurs dont les terres sont transformées en terrains urbanisables ne peuvent en retrouver qu'au delà d'une distance de 12 km. Dans le même temps, les derniers lotissements n'enregistrent qu'un taux de remplissage de 40% maximum.

L'arbitrage entre terres de culture et urbanisation constitue donc un défi à la fois pour le planificateur et les autorités locales. Il doit se traduire par une gestion rationnelle de l'espace.

Le site de Bankass possède donc des potentialités mais aussi des contraintes.

Potentialités

- La ville est située sur un axe important qui vient d'être aménagé ;
- La ville est située au cœur du Séno avec un arrière pays ou hinterland agricole. Cette situation fait d'elle un lieu d'échanges importants ;
- La ville est située près des marchés Burkinabé et Ivoirien et à proximité d'un grand centre urbain Mopti ;
- La proximité des sites historiques qui en fait un lieu obligé de passage vers ces lieux touristiques ;
- L'existence de zones d'extension;

- La nature du relief (très peu accidenté) et la présence de terres favorables à l'agriculture et à l'élevage ;
- L'absence de contraintes juridiques.

Contraintes

- La nature du climat : température et évapotranspiration élevées, pluviométrie faible et absence de végétation importante ;
- L'absence de cours d'eau et la faible capacité de rétention des sols ;
- La ville est située dans une plaine entourée de terres de culture. La ville ne peut s'étendre qu'au détriment de celles-ci ;
- La présence d'une pression foncière importante en raison de quasi-présence des terres de cultures.

2.2 OCCUPATION DU SITE

Les grandes tendances d'occupation de l'espace dans la ville de Bankass sont : les zones d'habitat, les zones de grands équipements, les zones de bureaux, des zones vertes : cimetières, pépinières, zones de maraîchage, champs de cultures.

a) Zones d'habitat

Ce sont les lieux d'implantation des habitations. Elles comprennent :

> noyaux anciens : Il s'agit des quartiers de Droukoum, Djimboye, Oroboye, Foutanké, Tanganaboye, Ogotena. Leur organisation rappelle celle d'un village traditionnel avec un centre occupé par la mosquée et le Toguna et des rues étroites et sinueuses qui sont toutefois suffisamment larges pour permettre le passage d'une charrette.

> lotissements récents : Ils ont été faits dans l'intention d'intégrer les noyaux anciens. Il s'agit principalement du quartier de Hamdallaye et des extensions des noyaux existants comme Foutanké, Oroboye, Ogotena et Tanganaboye.

b) Zone commerciale

Située au centre du noyau original de la ville, au cœur des quartiers de Droukoum, Djimboye, Oroboye et Foutanké, à la rencontre de plusieurs voies de communication et non loin de la RN15. Elle est principalement occupée par le marché qui comprend les installations municipales réalisées par le FED (Fonds Européen de Développement) et des installations privées (boutiques, ex bâtiment de la Somiex). Les jours de foire, toutes les rues avoisinantes sont occupées par des étalagistes.

c) Zones de bureaux

Il existe 2 petites zones de bureaux.

- Une première zone de bureaux située autour du Cercle avec le Conseil de cercle, la garde nationale et la prison, la gendarmerie, la justice, la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA), la perception, la résidence du Délégué, le pied à terre et les campements, le Centre d'Apprentissage Pédagogique (CAP), le Service Local la Conservation de la Nature (SLCN), le Service Local de l'Appui Conseil et de l'Équipement Rural (SLACAER), la chambre d'agriculture, la poste, la caisse associative d'épargne, les ONG (CARE, SOS Sahel –Grande Bretagne, Appui aux Projets d'Initiatives de Développement Communautaire (APIDC), MEREBARA). Cette zone se termine à l'Est par la base de l'entreprise CDE (Consortium d'Entreprises).

- Une deuxième zone, plus petite, regroupée autour du Service Local du Contrôle et de la Réglementation (SLCR) abritant la Mairie, l'ex service de l'Hydraulique, l'Opération puits, la Brigade Mobile d' Intervention (BMI) de la Douane, et l'ONG « Equipe Recherche Appui pour le Développement » (ERAD). Dans cette zone se trouvent également l'abattoir et le parc de vaccination.

d) Zones des grands équipements

- L'école et le centre de santé : C'est la limite est du quartier Hamdallaye. Cette zone regroupe les premiers et seconds cycles et le centre de santé de référence.
- Le terrain de sport et le champ hippique situé au Nord de la ville à la limite des quartiers de Foutanké et Tanganaboye.
- La station ORTM/ Bankass située au Sud – Ouest de la ville.
- Les futures zones commerciales, gare routière et marché à bétail situés à l'entrée Ouest de la ville du côté droit de la RN15.

e) Espaces boisés

- Cimetières : il existe dans la ville de Bankass un seul cimetière en service situé au Sud- Ouest de la ville et deux cimetières abandonnés : le caveau des patriarches et le cimetière de Hogotena ;
- Pépinières : il existe deux pépinières situées à l'entrée Est de la ville et derrière l'exploitation puits en face du château d'eau. En dehors de ceux-ci, des espaces boisés sont intégrés aux habitations ;
- Forêts classées et autres espaces boisés : Il n'existe pas de forêt classée dans la commune de Bankass.

f) Zones de maraîchage

Il existe deux petites zones de maraîchage à Tanganaboye et à Djimboye.

g) Carrières de matériaux de construction et mares

Il existe à l'intérieur de la ville plusieurs carrières de matériaux de construction et des mares. Les principales carrières sont :

- la carrière située entre Hogotena et l'ORTM ;
- la carrière se trouvant en face de la base de l'entreprise CDE.

Conclusion :

L'occupation de l'espace est très tributaire de l'histoire de la ville. La ville s'est étendue à partir des noyaux anciens qui ont été intégrés entre eux par des zones de bureaux ou de grands équipements et des lotissements récents.

Une analyse de l'occupation de l'espace urbain laisse apparaître de grandes entités homogènes : noyaux anciens, lotissements récents, zones de bureaux ou de grands équipements : écoles, centre de santé, station ORTM, gare routière, centre commercial, stade et champ hippique etc. ainsi que quelques espaces boisés : cimetières, champs, pépinières.

2.3. EVOLUTION DU SITE (HISTORIQUE)

2.3.1. Création

Les Dogons habitants de Bankass sont venus du Mandé pour s'installer au village de Kani Bonzon vers 1300, ensuite ils ont rejoint le village de Varé dit Wallia situé à 12 km environs au Nord de Bankass actuel. Les deux frères Antandou et Annin, des chasseurs, ont quitté Varé dit Wallia sans informer leur père pour une destination inconnue. Au cours de leur

déplacement ils prospectèrent des zones qui étaient favorables à la chasse et à la culture vivrière. Au cours de cette aventure ils découvrirent l'emplacement de Bankass, situé dans un bas-fond boisé où on pouvait se cacher qui signifie (Tengou en Dogon).

Bankass résulterait de la déformation de « Banguédie » qui signifie "tengou" en dogon. Se trouvait dans cette zone un lion au front et aux membres blancs qui s'appelait en "tongou" (dogon) "Yara Sadio". Le jeune frère Annin tua le lion. L'endroit où l'animal fut abattu a été appelé "Onron – Nâ" et est situé au nord de la ville. La concession actuelle du chef de village de Bankass est à proximité de ce lieu. La tête enlevée fut enterrée dans le champ de cultures du nommé Saguéressin Guindo.

Ce lieu qui fut sacralisé, vénéré et protégé a une valeur historique et sert de repère spatial. A partir de ce moment le nom de famille Guindo est suivi de Yara Sadio. Antandou et Annin sont les ancêtres des quartiers de Dourkoum, Djimboye, Hogotena et Daboye. Le puits « ôna » (ôna signifie en tengou –dogon puits mère) a été creusé par les frères Antandou et Annin à l'Ouest du quartier Ogobokanda. Cet endroit est situé à côté de la concession actuelle de l'imam. Au moment du creusement de ce puits, le nommé Adouampéou, ancêtre des habitants de Oroboye est venu du village de Bagourou à la recherche de ses deux frères. Il se joint à eux pour la suite des travaux.

Il profita des moments de repos pour explorer les environs dans le dessein de découvrir un endroit plus propice que le premier. C'est ainsi qu'il se mit à creuser un nouveau puits, actuel puits du quartier de Oroboye sans informer ses deux frères aînés qui remarquèrent qu'après chaque repos il était couvert de poussière. Ces derniers lui demandèrent pourquoi son corps est enduit de banco. Leur cachant la vérité il les répondit que c'est la poussière que le vent déposait sur son corps. Ils prirent la décision de connaître le changement de comportement de leur frère cadet qui leur cachait la vérité. Ils eurent l'idée de mettre du cendre dans le sac de celui-ci tout en le perçant discrètement afin de suivre ses traces. Grâce à cet indice, ils prirent leur frère et furent ainsi surpris de le voir entrain de creuser un autre puits.

Andouampéou fut contraint de répondre aux salutations de ses frères qui lui reprochèrent d'avoir trahi en faisant un travail personnel. On appela le puits « Vaguéré ô » qui signifie en dogon puits de la trahison. Les trois frères conciliés achevèrent le creusement des deux puits : Ona et Vaguéré ô. Par la suite Bankass résista à plusieurs razzias, à des querelles intestines et à des calamités (famines). Puis un développement actif est intervenu. Le statut de Bankass a évolué. IL fut successivement chef de canton pendant la colonisation, chef lieu d'arrondissement puis chef lieu de cercle auquel s'est ajouté le statut de commune rurale avec l'avènement de la Décentralisation.

Les sept derniers chefs à Bankass sont :

- 1 Hogon Dogoli Guindo, chef païen puis chef de Canton qui a accueilli les toucouleurs ;
- 2 Aré Dogoli Guindo, chef de province puis de canton ;
- 3 Balé Aré dit Dioubairou, chef de canton, soldat du lieutenant Voulet ;
- 4 Guéso dit Amadou Guindo, chef de canton ;
- 5 Gouna dit Mamadou Guindo, chef de canton à partir de 1928 ;
- 6 Antandou dit Adou Guindo, chef de village ;
- 7 Saïdou Mamadou Guindo, Actuel chef de village et ceci à partir du 28 Novembre 1997.

2.3.2. Etapes de la croissance urbaine

L'histoire du peuplement de Bankass « Banguédie » en Dogon (je viens me cacher dans une touffe) est une histoire de lieux et de points d'eau.

a) Ville pré coloniale

En provenance de Wallia, les frères Antandou et Annin se sont installés dans un lieu dit Droukoum pour disent-ils se cacher. Ils y creusent un puits et sont rejoints par un 3^{ème} frère Adouampin.

A la recherche de lieux plus fertiles, ils creusent un deuxième puits à Oroboye. Ainsi furent successivement découvertes les lieux de Djimboye, Tanganaboye et Hogotena. Ces différents lieux de peuplement en s'agrandissant sont devenus des quartiers de la ville.

Un tidiani, disciple de El hadji Omar TALL, arrive à Bankass avant les Français et fonde le quartier de Foutanké vers 1864, quartier peuplé de Peuhl. A cette époque la RN 15 n'existait pas et les vieux quartiers étaient liés entre eux par des pistes.

b) Ville coloniale

Le colon est arrivé à Bankass après 1893, date des guerres contre les Toucouleurs et notamment Cheick Oumar TALL à Djenné et Bandiagara. Il y créa un lieu de réception des administrateurs à l'emplacement de l'actuelle délégation du Gouvernement, un logement d'infirmiers et service de santé à celui de l'actuel radio Séno, un service d'élevage à la place de l'actuelle SLCR Service Local du Contrôle et de la Réglementation.

Il créa une école à partir de 1945, au même moment un magasin de céréales fut construit à l'emplacement de l'actuel Conseil de cercle. La prison est créée en 1956 avec la mise en place ou création de la subdivision de Bankass. Administrativement, Bankass est érigé plus tard en canton.

Les pierres nécessaires à la réalisation des différents projets du colon ont été ramenées de la falaise par les populations en raison de 5 pierres par personne et par jour ou par les vendeurs de mil de retour de Sofara, Douentza et Bandiagara où des marchés étaient organisés par le colon. Le colon a créé la RN15 sans touché aux anciens noyaux.

c) Ville après l'indépendance (1960)

C'est avec l'indépendance qu'est véritablement née la ville de Bankass avec l'intégration des différents lieux ou quartiers par des lotissements récents. Le premier lotissement a été réalisé en 1963 par un administrateur du nom de Salif. Il s'agit du quartier de Hamdallaye situé au sud de la RN15 avant Hogotena, quartier qui sera plus tard peuplé par les fonctionnaires, les retraités et les commerçants.

Le deuxième lotissement date de 1973 et est localisé sur l'espace situé avant Tanganaboye. Le troisième lotissement survenu en 1981 est plus important par son ampleur et concerne le quartier Ouest de la ville, de part et d'autre de la RN15. Il s'agit de la zone du château et de celle de la Mission. Il est habité par les habitants de Djimboye, Oroboye et Droukoum.

Le 4^{ème} lotissement qui n'est qu'une extension du 3^{ème} est intervenue en 1995. Il est timidement mis en valeur en dépit des affectations.

2.3.3. Conclusion

Les quartiers de Bankass sont des lieux qui ont été fédérés soit par l'action du colon : par la création de la RN15 et des différents services ; soit par la création de nouveaux lotissements après l'indépendance. Les trois grands noyaux sont : le site original de la ville avec les quartiers de Droukoum, Foutanké, Oroboye et Djimboye composés des sous quartiers de Sempoudjouboye ou Waraboye ; Tanganaboye et Hogotena. Contrairement à ce qu'on peut tenter de croire, Hogotena et Tanganaboye ne sont pas des villages rejoints par l'urbanisation de la ville. Les quartiers de la ville d'aujourd'hui sont :

- Au centre Droukoum, Foutanké, Oroboye, Djimboye et Hamdallaye.
- Au sud : Hogotena.
- Au nord : Tanganaboye.

3. DEMOGRAPHIE

3.1. Population et composition

Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998 la population de la commune de Bankass était de 23377 habitants repartis entre 26 localités dont la ville de Bankass.

Le nombre de ménages est de 4070 pour 2163 concessions soit des moyennes de 1,9 ménages par concession et 5,7 personnes par ménage.

Dans le même temps, la population de la ville de Bankass (sans les villages de Tanganboye et Hogotena) est estimée à 3515 habitants répartis entre 5 quartiers. Le nombre de ménages est de 609 pour 448 concessions soit des moyennes de 1,4 ménages par concession et 5,8 personnes par ménage.

Pour les autres localités, les statistiques ne sont données que pour 13 localités dont la population varie de 62 habitants à Yaro Mossi à 1512 habitants à Densagou.

La population communale est composée de Dogons (90%), Peuls (5%), Mossis et Samogos (5%).

Les religions pratiquées sont l'islam, le christianisme et l'animisme.

Il n'a pas été possible d'obtenir la stratification de la population par âge selon les chiffres du RGPH de 1998. Les seuls chiffres disponibles dans ce domaine sont les chiffres contenus dans les cahiers du recensement datant de 1996. Selon ces chiffres 47% de la population a moins de 18 ans et 8%, 60 ans et plus. C'est donc une population relativement jeune pour laquelle il faudra créer des habitations, des équipements et des emplois.

Selon les chiffres du RGPH, les femmes représentent 50.6% de la population communale, et 49,9% de celle de la ville de Bankass.

3.2. Taux d'accroissement

Entre les recensements de 1987 et 1998, le taux moyen annuel d'accroissement observé de la population de la ville de Bankass a été de 2,3%. C'est donc un taux d'accroissement modéré, inférieur à la moyenne nationale observée en milieu urbain (3.5%).

Tableau n°2 : Evolution de la population de la ville de Bankass (sans Hogotena et Tanganaboye)

Année	1998	2001	2011	2021
Bankass Ville	3515	3763	4223	5301
Commune	23377	25027	31417	39439

Source RGPH 1998

4.

ECONOMIE

INTRODUCTION

La Commune de Bankass comprend une partie urbaine, la ville de Bankass et des parties rurales constituées autour de noyaux villageois ou hameaux.

L'agriculture et l'élevage qui occupent plus de 95% de la population active constituent les principales activités économiques de la Commune. Les autres activités sont les activités tertiaires et l'artisanat. Quant à l'industrie, elle est quasi inexistante à Bankass.

Une partie de la population active émigre vers les grands centres urbains ou d'autres pays comme la Côte d'Ivoire.

4.1. SECTEUR PRIMAIRE

A Bankass le secteur primaire est constitué par l'agriculture et l'élevage généralement pratiqués sous forme extensive. La cueillette est également pratiquée de manière accessoire.

4.1.1. Agriculture

L'économie de la commune est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage avec quelques activités d'appoint tel que le commerce, l'artisanat, le tourisme.

Elle occupe environ 95% de la population communale. Les principales spéculations produites sont : mil, sorgho, fonio, niébé, arachide, woandzou, sésame.

Tableau n° 3 : Principaux résultats de la campagne 2000

Type de cultures	Superficies cultivées (en Ha)			Rendement	
	Objectif	Réalisé	Taux	Kg/Ha	Total (en kg)
Céréales					
Mil	400	400	100%	750	300 000
Fonio	500	500	100%	500	250 000
Woandzou	400	400	100%	450	180 000
Osé	25	-	-	-	-
Rente					
Arachides	500	500	100%	400	200 000
Cezame	20	10	50%	-	-
Mil/niébé	36	10,5	29%	750	7875
Périmètre	0,25	-	-	-	-
Maraicher					

Source SLACAER Bankas

Tableau n° 4 : Superficies cultivées en 2001

Type de culture	Superficie prévue (en ha)	Superficie réalisée (en ha)
Mil	500	450
Fonio	200	180
Woandzou	200	200
Arachide	300	250
Niébé/mil	450	450
Da/mil	200	200

Source SLACAER Bankass

Les principaux problèmes liés à l'agriculture ont trait :

- à l'insuffisance ou à la paupérisation des sols ;
- à l'irrégularité des précipitations ;
- à la nature des outils de travail (très souvent obsolètes).

4.1.2. Elevage

L'élevage constitue la deuxième activité économique de Bankass après l'agriculture. Elle est pratiquée par toutes les ethnies, également de façon extensive.

Les espèces animales élevées sont : bovins, ovins, caprins, équins, asins, volaille.

Tableau n° 5 : Effectifs animales en 2001

Bovins	Ovins	Caprins	Esquins	Asins	Porcins	Volaille
15441	2910	5889	298	938	63	2000

Source SLACAER Bankass

Les principaux problèmes liés à l'élevage sont :

- le manque de pâturage (tout étant champ de culture) qui amène à pratiquer la petite transhumance en période hivernale en direction de la falaise ou de la plaine de Séno-Gondo ;
- l'obstruction par endroits des pistes de passage des animaux suite à l'extension des zones de cultures et d'habitat ;
- le faible suivi sanitaire des animaux.

4.1.3. Pêche

Elle est inexistante pour la simple raison que dans la commune, il n'y a ni cours d'eau, ni mare importante propice à son exercice.

4.1.4. Cueillette

Importante autrefois, la cueillette se limite de nos jours dans la commune au ramassage des noix de karité, des fruits de baobab, du tamarinier, du sclérocarya biréa, du balanites egyptiaca.

Les feuilles de baobab font parties des condiments utilisés.

4.2. SECTEUR SECONDAIRE

4.2.1. Industries

La Commune ne dispose que d'une petite unité de transformation du lait montée par l'Association des femmes Peuls du quartier Foutanké. Sa production est vendue localement. Les femmes possèdent quelques presses d'arachide et de sésame qui produisent des petites quantités d'huile.

Il n'existe pas de boulangerie moderne pour la fabrication du pain qui est faite de façon artisanale.

Compte tenu de la vocation agro-pastorale de la commune, un développement de petites unités de transformation de produits issus de l'agriculture et de l'élevage est à encourager pour les prochaines années.

4.2.2. Artisanat

Dans la commune de Bankass, les artisans sont : les forgerons (bijoutiers, potières, menuisiers métalliques, etc.), les fabricants de paniers, les sculpteurs, les teinturières, les réparateurs auto et véhicules deux roues, etc..

Les forgerons sont regroupés dans une association qui comprend 53 membres dont 49 à Bankass-Ville. Ils fabriquent des outils agricoles, de la poterie, des foyers améliorés, des bijoux, des fours pour rôtisseries, et des menuiseries métalliques.

Les principaux problèmes liés à l'exercice de l'artisanat sont :

- le manque de lieux de travail pour les artisans qui exercent dans des endroits peu appropriés : voies publiques, concessions familiales etc. ;
- les difficultés d'accès à la matière première et la mévente des produits finis ;
- le manque de moyens et d'outils de travail ainsi que la faible organisation des artisans ;
- le manque de formation.

4.3. SECTEUR TERTIAIRE

4.3.1. Commerce

Le commerce qui concerne l'ensemble de la population est de faible envergure. Il est très souvent pratiqué de façon accessoire à l'agriculture.

Les principaux produits vendus sont :

- les produits issus de l'agriculture ou de l'élevage : mil, fonio, niébé, arachide, bovins, caprins, etc... qui sont ensuite acheminés par véhicules en direction de Bandiagara, Mopti, Sikasso, Bamako, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire ;
- les produits manufacturés, essentiellement des produits de consommation courante : habillement et cosmétiques, articles électroménagers, articles divers, etc..

Les lieux de vente sont principalement le marché et quelques boutiques placées le long de la RN 15.

Le commerce est surtout intense le mardi, jour de la foire de Bankass où on peut recenser quelques centaines de commerçants sur un espace de moins d'un hectare.

Les commerçants de la ville de Bankass sont organisés au sein d'une association dénommée « Association des commerçants de Bankass ».

Les principaux problèmes liés à l'exercice du commerce dans la commune de Bankass sont :

- l'enclavement et le manque de moyens de transport adéquats ;
- l'insécurité sur les différents axes routiers ;
- l'absence d'établissements financiers pour les échanges et de capitaux importants.

Les Dogons et les Mossis constituent la majorité des commerçants.

Il n'existe pas de statistiques sur les produits manufacturés. Selon la Brigade Mobile d'Intervention (BMI) de la Douane de Bankass, on a enregistré en 2000, en ce qui concerne les produits agro-pastoraux, les départs suivants :

- 720 tonnes de mil dont 580 à destination de Sikasso-Mopti, et 140 en direction du Burkina Faso ;
- 108 tonnes d'arachide à destination de Bamako-Sikasso ;
- 460 tonnes de niébé à destination de Sikasso-Mopti ;
- 690 tonnes de Woandzou dont 570 à destination de Bamako-Sikasso et 120 en direction du Burkina Faso ;
- 800 têtes d'ovins et caprins à destination de Bamako-Sikasso.

4.3.2. Transport

Le transport des personnes et des biens à l'intérieur de la Commune de Bankass est assuré par les charrettes. Les biens sont essentiellement constitués de produits alimentaires.

Quant au transport des personnes et des biens en provenance ou à destination de la commune, il est assuré par des cars, des bachées, et des camions.

Le ravitaillement en hydrocarbures est assuré à partir de Mopti grâce à des fûts transportés par camions.

En ce qui concerne le mouvement de véhicules, il a été observé le mardi, jour de foire :

- 10 départs à destination de Bamako ;
- 5 départs à destination de Sikasso ;
- 5 départs à destination de Mopti ;
- 2 départs à destination de Koulongo.

Il existe une piste au Sud de la ville qui est abandonnée depuis plusieurs années.

Les difficultés liées au transport des personnes et des biens dans la commune de Bankass sont :

- l'état des routes et des pistes dont celle reliant WO à Somadougou, essentielle pour la desserte de la commune à partir de Bamako ;
- le nombre et la qualité du parc automobile ;
- le manque d'organisation du secteur en dépit de l'existence d'un syndicat des transporteurs.

4.3.3. Autres services

Il existe dans la ville de Bankass une caisse associative d'épargne et de crédit du GIE MEREBARA et une vingtaine dans les villages, deux banques céréalières à Boundou Samba et Sogou Dourkoun.

CONCLUSION

Une économie basée principalement sur l'agriculture et l'élevage

Commune considérée comme étant rurale, l'agriculture et l'élevage occupent plus de 95% de la population active de Bankass. Tout effort d'aménagement du territoire communale doit tendre vers la création de conditions propices au développement de ces 2 grandes activités et à la transformation des produits qui en résultent. Les espaces réservés à ces activités sont à protéger et des unités de transformations doivent notamment être créées (une laiterie par exemple).

Le développement d'activités d'appoint que sont le commerce et l'artisanat doit être également encouragé par la création de zones et d'équipements qui leur sont réservés.

Le transport qui procure une ressource non négligeable pour la commune doit être encouragé par la réalisation d'infrastructures appropriées qui pourra servir de plate forme pour le Tourisme.

ACTIVITES ECONOMIQUES



1



2

- 1.
- 2.

L'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques de la commune

ACTIVITES ECONOMIQUES



La mini-laiterie des femmes de Foutanké

5. VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

A l'instar de l'ensemble du pays, la Région de Mopti, en dehors des grands axes routiers, est très enclavée. La voirie classée aménagée se limite à quelques grands axes. Les pistes pour la plupart sont à créer et à aménager.

Des actions d'amélioration de la voirie classée sont en cours.

Les villes, notamment les villes moyennes souffrent d'un manque ou d'une absence de réseaux et services urbains essentiels : voirie non aménagée ; absence ou insuffisance de réseaux d'assainissement, d'électricité, d'adduction d'eau, et de téléphone ; progression de l'habitat spontané en l'absence d'une mise sur le marché de parcelles assainies etc..

Située dans la partie sud-est de la Région de Mopti, la Commune de Bankass ne fait pas exception à la règle.

5.1. VOIRIE

5.1.1. Voirie classée

La commune de Bankass est parcourue par trois routes classées : la route nationale n°15 (RN15), et les routes régionales n°26 et 27 (RR 26 et RR 27).

Route nationale n°15 (RN 15)

Communément appelée « route du poisson », elle traverse la commune et la ville d'Ouest en Est sur près de 20 Km. Son aménagement avec un revêtement latéritique est en cours. Indispensable au désenclavement de la commune, elle relie Mopti au Burkina Faso et au delà le Ghana.

Route régionale n°26 (RR 26)

La RR26 qui relie Bankass à Ouenkoro en passant par Diallassagou, parcourt environ 13 km dans la Commune. Sablonneuse, elle n'est pas aménagée et il faut la créer. Son aménagement permettra de faciliter les liaisons avec les communes voisines de Diallassagou, Tori, Sokoura, et Ouenkoro qu'elle traverse.

Route régionale n°27 (RR 27)

Elle relie Bankass au Burkina Faso en passant par Baye. Elle comprend deux tronçons : le tronçon Baye-frontière du Burkina Faso aménagé en latérite ; et le tronçon Bankass-Baye, sablonneux et non aménagé qu'il faut créer sur près de 13 km dans la commune.

5.1.2. Pistes de liaison

Il existe dans la commune de Bankass plusieurs pistes qui relient le chef-lieu aux villages ou les villages entre eux. Leur aménagement pour la plupart n'est pas effectué. Il faut les créer et les aménager.

La plus importante, la piste « Touristique » qui relie Bankass à Bandiagara à travers la commune de Kani-Bonzon a été aménagée en 2000 grâce à un financement de la coopération allemande KFW. Elle a reçu un revêtement latéritique complété par une fixation des dunes et des aménagements de lutte contre l'érosion.

5.1.3. Voirie urbaine

Les voies de Bankass ne sont pas dénommées.

Compte tenu de l'importance des flux, les voies ou tronçons de voie suivants ont été identifiés :

- la RN15 dans sa traversée de la ville sur environ 3,5 km avec une emprise variable de 10 à 30m ;
- la rue reliant Hogotena au Marché central sur une longueur de 1,5 km avec une emprise de 10 m ;
- la route touristique (route de Bandiagara dans sa partie urbaine qui traverse les quartiers de Foutanké et Oroboye et son prolongement jusqu'à la station ORTM à travers le quartier de Hamdallaye d'une longueur totale de 1,7 km avec une emprise variable de 6 à 10 m ;
- la voie reliant le rond point du cercle au marché d'une longueur de 0,3 km avec une emprise variable de 6 à 10 m ;
- la voie reliant la piste touristique au Marché à partir du stade, en limite Ouest du quartier Foutanké d'une longueur de 0,3 km avec une emprise d'environ 30 m. Elle sert de lieu d'étalages le jour de foire ;
- la voie reliant Hogotena à la RN 15 passant entre Daboye et le Groupe scolaire Joseph YARO et son prolongement jusqu'à Tanganaboye d'une longueur totale de 2,2 km avec une emprise de 10 m;
- La rue qui relie la résidence du Préfet au stade à travers le quartier de Foutanké d'une longueur de 0,6 km avec une emprise de 10 m.

Dans l'ensemble, la voirie urbaine n'a subi aucun aménagement à l'exception des tronçons de la RN15 et de la piste touristique.

5.2. DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES

En l'absence de tout réseau d'assainissement, les eaux pluviales de Bankass s'écoulent naturellement vers les exutoires que sont les mares en fonction de l'orientation des pentes naturelles du terrain et des possibilités laissées par l'action des hommes (voies ou autres espaces libres).

Le site de Bankass est légèrement en pente du Sud-Est au Nord-Ouest avec des coteaux au niveau des anciens noyaux :Hogotena, Tanganaboye, Daboye, Droukoum, Foutanké ; des zones de dépression ; et un Talweg au niveau de la RN 15. La zone du château d'eau est également située sur un coteau.

Ainsi, les eaux de la partie Sud de la RN15 s'écoulent vers celle-ci, la suivent pour aller se jeter dans la mare du SLCR après franchissement d'un radier submersible au niveau de l'ex-service de l'hydraulique.

Une partie des eaux du quartier administratif se jette dans la mare de l'ex-base du FENU, le reste rejoint celles de Droukoum et Foutanké en direction de l'Ouest et du Stade.

Les eaux en provenance des quartiers du marché passent devant le stade en direction des zones d'extension Ouest.

Quant aux eaux de la partie Ouest, elles se jettent dans la mare de la Douane également située dans un talweg.

L'évacuation des eaux de Tanganaboye et de Hogotena, quartiers situés sur des coteaux et entourés pour les trois quart de champs de cultures se fait naturellement en direction de ceux-ci.

Le terrain étant plat en certains endroits, il subsiste des flaques d'eau dans la ville après les fortes pluies.

La plupart des mares qui reçoivent des quantités importantes d'eau débordent pour inonder les concessions voisines ou les voies.

Dans les parties où la pente est forte, l'accélération des eaux de pluie provoque l'érosion des voies.

En dépit de la nature du terrain (terrain sablonneux avec une pente qui permet un écoulement normal des eaux), la ville de Bankass connaît de gros problèmes en ce qui

concerne l'évacuation des eaux pluviales : inondation dans le voisinage des mares (Hogotena et Oroboye notamment), érosion des voies etc..

Pourtant, il sera très facile d'évacuer les eaux de pluie en disposant convenablement les ouvrages de drainage sur les passages repérés et en évacuant le trop plein des mares. La pente existe un peu partout.

5.3. HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

5.3.1. Evacuation des eaux usées et des excréta

Il n'existe pas à proprement parlé de système d'évacuation des eaux usées à Bankass. Celles-ci sont directement déversées dans la rue à travers une saignée effectuée dans le mur de clôture.

Compte tenu de la nature du terrain (terrain sablonneux), cette solution ne pose pas de problèmes environnementaux majeurs dans les quartiers où la densité est faible. Par contre, dans les quartiers anciens où celle-ci est forte, la concentration peut facilement saturer le sol d'où des nuisances et pollutions.

Seules quelques familles aisées et de fonctionnaires disposent de fosses septiques avec puisards.

Dans tous les cas, les eaux de cuisine ou de lessive des familles sont directement déversées sur la parcelle ou dans la rue.

Quant à l'évacuation des excréta, l'essentiel des besoins est effectué dans les champs voisins, une minorité ayant une fosse septique ou d'aisance.

En l'absence de spiro, les excréta sont transportés par des charrettes jusqu'aux champs où ils servent de fumier.

5.3.2. Evacuation des déchets solides

A Bankass, les déchets solides sont principalement constitués par les ordures ménagères (plastiques, papiers, feuilles mortes, verres et bouses de vaches etc.), et des déchets biomédicaux produits au centre de santé de référence et au CSCOM. En l'absence d'industries, il n'existe pas de déchets chimiques.

Collecte et transport des ordures ménagères

Dans la ville de Bankass, il existe 2 GIE et deux associations d'assainissement.

Le GIE MEREBARA a géré le marché de Mars 1999 à Juin 2000 pour le compte d'abord d'un conseil de marché et de la Mairie ensuite. Il a en dehors du conseil d'administration, un personnel composé de 2 collecteurs et 2 gardiens chargés de l'assainissement du marché.

Les ordures étaient transportées jusqu'à un dépôt voisin pour être incinérées, les cendres étant récupérées comme engrais pour les champs. Après le paiement de ses charges, le GIE versait le reliquat des taxes au conseil de marché ou à la Mairie.

Il a arrêté la gestion du marché en juillet 2000 puisque ne pouvant faire face à la nouvelle redevance fixée par la mairie, et ne mène aucune activité depuis.

Quant au GIE « ENDAM », il n'a mené aucune activité depuis sa création.

L'Association « Suivi, Contrôle, Education et Formation » (ASCEF) gère depuis Août 2001 le marché pour le compte de la Mairie. Selon une convention signée entre elle et la Mairie, l'Association prélève les taxes et loyers sur le marché, procède à son assainissement y compris les alentours, et verse une redevance mensuelle fixe à la Mairie.

La deuxième Association, l'Association pour l'Assainissement de la ville de Bankass créée en 1996 grâce à un appui financier de deux millions de FCFA du Corps de la Paix Américain est chargée de la collecte et du transport des ordures jusqu'à deux dépôts de transit officiels aménagés situés à Oroboye en face du Stade et à Hamdallaye près du caveau des patriarches. La décharge finale située au Nord de Tanganaboye sur un des rares terrains impropres à l'agriculture n'est pas fonctionnelle.

Grâce à cet appui financier, elle a pu acquérir un équipement léger dont 60 poubelles, 3 charrettes, et 3 ânes.

Son personnel est limité à 3 personnes, les charretiers.

Le nombre d'abonnés (60 au départ) est relativement faible pour un tarif de 500 FCFA par mois et un passage tous les deux jours. Il s'agit principalement des fonctionnaires.

L'association couvre les quartiers de Droukoum, Oroboye, Djimboye, Foutanké, c'est à dire principalement ceux du noyau ancien.

Du dépôt de transit, les ordures étaient transportées directement dans les champs après un premier traitement : séparation verre, plastiques, bouses de vaches et autres matières minérales, piles etc.

L'association, pour des problèmes matériels est loin de couvrir l'ensemble de la ville. Pour cela, elle réclame un appui financier pour l'acquisition du matériel.

En dehors du ramassage effectué par les associations, les ordures sont déposées devant les concessions en attente d'être transportées dans les champs, ce qui est dans beaucoup de cas gênant pour la circulation et l'environnement. Ces dépôts anarchiques doivent être réglementés.

Quant aux déchets biomédicaux, ils sont directement incinérés dans l'enceinte du centre de santé.

5.4. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

5.4.1. Généralités

Un problème majeur surtout dans les villages

L'accès à l'eau potable aussi bien pour les humains que pour les animaux reste l'une des principales contraintes au développement socio-économique de la commune de Bankass compte tenu de la nature du climat (pluviométrie annuelle moyenne de 500 mm/an), de celle des sols (sablonneux avec une faible capacité de rétention des eaux), et d'une absence de cours d'eau.

La quantité d'eau disponible est très souvent insuffisante et dans beaucoup de cas, la qualité déplorable, l'eau étant très souvent source de maladie.

Selon une enquête de l'ONG CARE effectuée en 1999, près de la moitié des villages n'ont pas un point d'eau potable. Les quelques mares qui recueillent les eaux de ruissellement en période hivernale tarissent quelques mois après la saison des pluies. Il n'est pas rare de voir des points d'eau abandonnés à cause de l'éboulement des puits traditionnels, de la panne des forages, du manque de pièces de rechange et d'artisans capables de les réparer.

La réalisation des points d'eau (forages et puits modernes) demande un investissement qui dépasse très souvent les capacités des populations. La profondeur varie de 40 à 60 m pour les puits et est de plus de 80 m pour les forages.

Certains points d'eau sont très éloignés des villages, les femmes restant occupées une bonne partie de la journée à la recherche d'eau.

5.4.2. Réseau d'adduction d'eau de la ville de Bankass

Le réseau d'adduction d'eau de la ville de Bankass a été réalisé en 1996 grâce à un financement de la coopération allemande (KFW). Son coût est estimé à trois cent vingt millions de FCFA dont deux millions trois cent soixante quinze milles FCFA constituent la participation de la population.

Les installations techniques de production, de stockage et de distribution s'articulent autour de :

- une production organisée à partir de deux forages situés dans le quartier Oroboye dont les pompes sont actionnées par un groupe électrogène de 25 KVA et une station solaire. Le refoulement se fait par deux conduites en PVC de DN 110 ;

- une distribution organisée à partir d'un château d'eau de 250 m³ situé dans la partie ouest du quartier Oroboye.

Le réseau principal de distribution de type maillé est composé de :

- une conduite primaire de diamètre 225 mm allant du château jusqu'à la limite de l'ancien Oroboye. De cette conduite est constituée une boucle centrale avec des conduites de 160 mm qui se prolongent vers le quartier Hamdallaye et la zone administrative ;
- des conduites de 90 mm qui desservent les autres parties de la ville.

Le réseau primaire est prolongé par un réseau secondaire dont les diamètres varient de 20 à 63 mm.

L'ensemble des quartiers de la ville (y compris Hogontena et Tanganaboye) est desservi par le réseau d'adduction d'eau dont l'extension ne pose pas de problèmes.

Le réseau d'eau alimente 44 bornes fontaines et 92 branchements privés.

Tableau n°6 : Répartition des branchements privés (BP) et des bornes fontaines (BF) par quartiers

Quartiers	Droukoum	Djimboye	Oroboye	Hogotena	Foutanké	Hamdallaye	Tanganaboye
BF	5	4	6	10	3	10	6
BP	4	1	6	14	2	51	14

Source Association des Usagers d'Adduction d'Eau Potable de la ville de Bankass (AUAEP)

L'adduction d'eau à Bankass est gérée par une association dénommée « Association des Usagers de l'Adduction d'Eau de la ville de Bankass » (AUAEP) et un comité de surveillance. Le personnel est composé d'un gestionnaire, d'un trésorier, d'un plombier et d'un gardien. Les bornes fontaines sont gérées par des fontainiers choisis par la population. Leur rémunération est fixée à 20% du coût de l'eau consommée.

Tableau n° 7 : Longueur du réseau d'adduction d'eau

Diamètre du tuyau (en mm)	Longueur du tuyau (en m)
225	221,90
160	2240,01
90	3191,19
63	2695,3
Total	8348,40

Source DNHE

5.4.3. Autres points d'eau

Il existe à travers la ville de Bankass 8 puits modernes dont 4 fonctionnels, 8 puits traditionnels dont 7 fonctionnels, et 5 forages. Le centre de santé possède un mini réseau d'adduction d'eau avec forage équipé de pompe solaire et château d'eau.

Les populations des villages se ravitaillent en eau à partir de 15 forages, de 17 puits modernes et de puits traditionnels. Le village de Kouroulé bénéficie d'une mini adduction d'eau à partir d'une pompe solaire.

Ces équipements sont insuffisants pour la satisfaction des besoins. Aussi, il n'est pas rare de voir un puits hors d'usage à cause des éboulements.

Conclusion

Si dans la ville de Bankass, le problème d'alimentation en eau potable des populations ne se pose plus avec acuité depuis la réalisation de l'adduction d'eau de la ville, il reste une priorité dans les villages de la commune, même dans ceux situés à 2 km comme Sokoura.

5.5. ELECTRICITE

La ville de Bankass ne dispose pas de réseau d'électricité. Seuls quelques services ou particuliers disposent de groupes électrogènes ou de plaques solaires : Cercle, Centre de Santé, les ONG (SOS Sahel, CARE, ERAD, et APIDC), Hôtel-Camping et Campement Hogon, ORTM, radio Seno, Adduction d'eau, SOTELMA.

L'EDM a un projet d'alimentation de la ville de Bankass dont la réalisation est prévue vers 2005. A partir d'une centrale thermique située en face du CSCOM de Hamdallaye, il est prévu un réseau basse tension qui passe le long de la RN15.

5.6. TELEPHONE-TELEVISION-RADIO

La ville de Bankass possède depuis 1999 une liaison VSAT d'une capacité de 3 abonnés : l'Administration, la SOTELMA, et une Cabine privée. Il existe plus d'une cinquantaine de demandes en attente que la SOTELMA pense satisfaire dans un prochain avenir puisqu'il est prévu d'augmenter la capacité actuelle à au moins 200 lignes, le matériel étant déjà acquis. Les communications locales qui demeurent difficiles sont assurées grâce à un réseau de RAC installés dans les services administratifs et socio-sanitaires.

La ville de Bankass possède deux radios FM : le relais de l'ORTM et la radio Seno qui émettent sur l'ensemble du cercle. La radio Seno, instrument de sensibilisation des populations aux problèmes de développement a bénéficié d'un financement des partenaires au développement : SOS Sahel Grande Bretagne, CECI, Diocèse de Mopti.

Quant à la télévision, elle possède une station relais dans la ville de Bankass.

Les difficultés auxquelles sont confrontés ces équipements de communication sont :

- un problème de source d'énergie continu : groupes électrogènes ou plaques solaires de capacité insuffisante ou en mauvais état ;
- un manque d'infrastructures adéquates : locaux pour les activités et le personnel, absence de clôture pour la station ORTM ;
- une absence d'adduction d'eau et de moyens de déplacement pour le personnel de l'ORTM.

Les activités de la représentation de l'Office National des Postes à Bankass dont le personnel est limité à un agent sont réduites : courrier et mandats. Les locaux sont en mauvais état et les moyens de communication inexistant.

L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

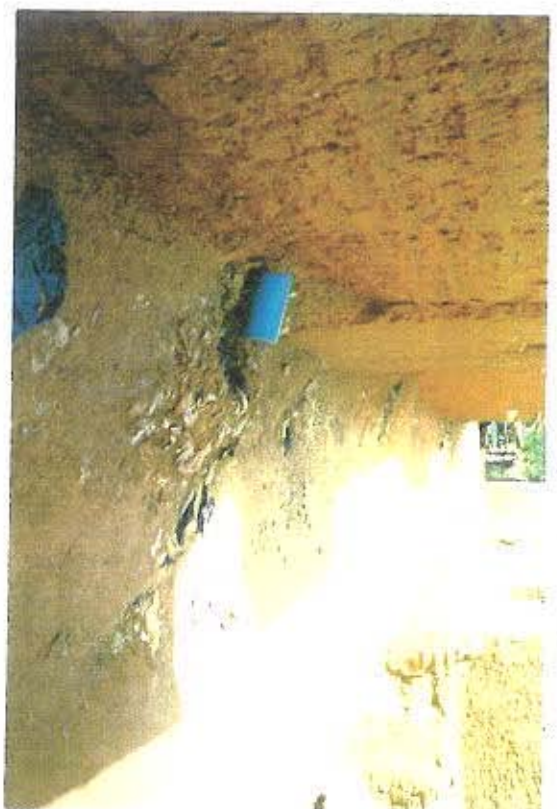


La mare située en face du Service Local du contrôle et de la réglementation



La mare située en face de la Douane

HYGIENE-ASSAINISSEMENT



1



2

1. 2. L'évacuation des eaux usées se fait directement dans la rue

HYGIENE ET ASSAINISSEMENT



1



2

1. 2 Les décharges incontrôlées parsèment la ville de Bankass

6. TRANSPORT-CIRCULATION

6.1. TRANSPORT

6.1.1. Etat et organisation du transport dans la commune

Situé au Sud-Est de la région de Mopti, non loin des frontières burkinabé, la commune de Bankass est un lieu de transit en provenance ou en direction des communes et pays voisins. Le transport à l'intérieur de la commune est essentiellement assuré par les charrettes, les cyclos moteurs, et les vélos.

Quant au transport inter-urbain ou inter-états, il est effectué par des cars, des mini-cars, des bachées et des camions.

Le transport est très peu développé dans la commune en raison de l'état des infrastructures routières. Seules la piste touristique et la RN 15 peuvent être considérées comme étant en bon état.

Le parc auto de la ville de Bankass est constitué de : 2 camions, 16 bachées, et d'une trentaine de véhicules particuliers.

Il n'existe pas de gare routière formelle à Bankass. Cette fonction est assurée sur 4 sites non adaptés pour cela :

- près de la pharmacie à l'entrée du marché ;
- à côté de la radio Seno ;
- près du SLCR le long de la RN15 ;
- S en face de l'abattoir.

Un espace de 4 Ha est réservé à l'entrée ouest de la ville pour la réalisation d'une gare routière moderne et unitaire susceptible de rapporter des ressources à la commune.

6.1.2. Administration et gestion du transport

a) Syndicats des transporteurs

Il existe un syndicat des transporteurs : « le syndicat des transporteurs routiers urbains et inter-urbains » (SYNTRUI) qui perçoit les différentes taxes de sortie des véhicules et organise les transporteurs.

b) Sociétés ou compagnies de transporteurs

Il existe une compagnie, la SOMATRIE qui dessert Bankass à partir de Sikasso en raison d'une foi par semaine, et une multitude de petits transporteurs dont le plus grand possède 3 cars.

6.1.3. Types de transport

a) Transport urbain

Le transport urbain est inexistant à Bankass.

b) Transport inter-communal

Les liaisons sont effectuées sur les tronçons suivants :

- Bankass-Koro par camions, cars, mini-cars et bachées ;
- Bankass- Kolongo par camions et bachées ;
- Bankass-Diallassagou par camions et bachées.

Les charrettes assurent le transport des personnes et des marchandises vers les villages voisins

c) Transport inter-urbain

Il est assuré sur les axes principaux suivants :

- Bankass-Mopti ;
- Bankass-Bamako ;
- Bankass-Sikasso ;
- Bankass-Ouyigouya (Burkina-Fasso).

Il s'effectue par cars, mini-cars, camions et bachées

6.2. CIRCULATION-SECURITE

Les problèmes liés à la circulation se rencontrent surtout à Bankass ville : étroitesse des voies dans les noyaux anciens, difficultés d'orientation en l'absence de panneaux de signalisation, occupation non contrôlée des rues par les ordures ménagères, matériaux de construction et artisans par exemple.

Pour la sécurité, la gendarmerie et la garde nationale sont présentes dans la ville de Bankass.

7. EQUIPEMENTS EXISTANTS

INTRODUCTION

Les équipements collectifs de la ville de Bankass peuvent être répartis en cinq (5) grandes catégories :

1. Equipements administratifs ;
2. Equipements socio-sanitaires ;
3. Equipements scolaires ;
4. Equipements marchands ;
5. Equipements sportifs, culturels, culturels, touristiques et de loisirs.

7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les équipements administratifs situés sur le territoire de la Commune de Bankass sont principalement ceux qui sont liés au statut administratif de la ville de Bankass (à la fois chef lieu de Commune et de Cercle). Il s'agit donc d'infrastructures d'encadrement administratif et technique.

A ces équipements, s'ajoutent ceux des organismes de développement local.

7.1.1 Equipements administratifs de niveau cercle

Il s'agit de ceux liés :

- Au Cercle :
 - ❖ les Bureaux du Cercle ;
 - ❖ les Résidences du Préfet et du 1^{er} Adjoint ;
 - ❖ les Campements Administratifs (3), et le Pied-à-Terre.
- aux Services Techniques :
 - ❖ le Service Local d'appui et de Contrôle à l'Aménagement et à l'Equipement Rural (SLACAER) ;
 - ❖ le Service Local de la Réglementation et du Contrôle (SLCR) ;
 - ❖ le Service Local la Conservation de la Nature ;
 - ❖ la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) et l'Office National des Postes ;
 - ❖ la Douane ;
 - ❖ la Perception et le Logement du Percepteur ;
 - ❖ la Justice ;
 - ❖ le Centre d'Apprentissage Pédagogique (CAP) et les Logements Enseignants ;
 - ❖ l'Opération Puits et l'ex Service Hydraulique dont les activités sont interrompues ;
 - ❖ les Services Socio-Sanitaires ;
 - ❖ le Service de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture qui occupe la maison du peuple.
- aux autres Services d'accompagnement :
 - ❖ la Garde Nationale, la Prison Civile et la Gendarmerie ;
 - ❖ l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) et la chambre d'agriculture (CAM).

Ces équipements sont pour la plupart en mauvais état ou insuffisants. Seuls quelques uns comme le CAP ou le pied à terre par exemple ont des locaux convenables. D'autres comme la Douane n'ont pas de locaux propres. Il faut les réhabiliter ou les rénover et procéder à des extensions ou à des nouvelles constructions.

7.1.2 Equipements administratifs de niveau communal

En l'absence de services techniques municipaux, Il s'agit essentiellement de la Mairie qui ne dispose pas de locaux propres. Ses activités se déroulent dans les locaux du SLCR.

7.1.3 Organismes de développement

Ce sont principalement les Organismes Non Gouvernementaux (ONG) et les Associations de développement : CARE, SOS SAHEL Grande Bretagne, l'Equipe de Recherche Appui pour le Développement (ERAD), MEREBARA ou GUINEDOU, Appui aux Projets d'Initiatives de Développement Communautaire (APIDC). Les locaux sont mis à disposition par le Cercle (SOS SAHEL ou APIDC) ou loués (CARE)

7.1.4 Etablissements financiers

En l'absence de banques, Il s'agit essentiellement d'une caisse associative d'épargne et de crédit du GIE MEREBARA.

7.2 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

Les infrastructures sanitaires situées sur le territoire de la Commune de Bankass se répartissent entre :

- un équipement de niveau cercle : le Centre de Santé de Cercle ou centre de Santé de Référence,
- un équipement de niveau communal : le Centre de Santé Communautaire ou CSCOM
- des équipements privés : un dépôt de médicaments, et une unité de soins

7.2.1 Equipements Socio -Sanitaires de Niveau Cercle

Le Centre de Santé de Référence ou de Cercle (CSC) est le seul équipement sanitaire important de la ville où convergent tous les malades.

Situé dans le quartier de Hamdallaye, en face de la maison du peuple occupée par la jeunesse, en bordure de la RN15, le centre de santé compte 28 lits d'hospitalisation répartis entre la maternité (6), la chirurgie (12), et la médecine (10) .

Tableau n° 8. Répartition des lits par service

Services	Nombre de lits d'hospitalisation
Maternité	6
Chirurgie	12
Médecine	10
Total	28

Source: Services Socio-Sanitaires de Bankass

Il est composé de :

- un bloc administratif comprenant : un Secrétariat, un Bureau du Médecin Chef, un Bureau pour le Gestionnaire, un Bureau d'Hygiène et Assainissement, un Bureau pour le Service Social, une Salle de réunions ;
- un bloc opératoire ;
- un bloc de soins dentaires et oculaires de 3 salles ;
- un bloc pour soins infirmiers de 4 salles ;
- un bloc pour consultation médecine ;
- un bloc d'entrée composé du bureau des entrées et d'un dépôt de vente ;
- un bloc d'hospitalisation chirurgie de 5 salles ;
- un bloc d'hospitalisation médecine de 5 salles ;

- un bloc maternité de 7 salles ;
- un bloc laboratoire de 2 salles ;
- un bloc morgue abritant également le dépôt de médicaments répartitaire du cercle ;
- un logement pour le médecin chef.

Hormis du logement du médecin chef, les bâtiments sont dans l'ensemble en bon état. Le personnel est composé de 25 personnes dont 4 médecins.

Le centre de santé bénéficie d'un mini-réseau d'adduction d'eau à partir d'un forage.

Il est limité dans son extension et souffre de la proximité de la RN15 et de la maison du peuple. Son site actuel ne permet pas la réalisation d'un service de contagieux.

7.2.2 Equipements de Niveau Communal : le Centre de Santé Communautaire (CSCOM) de la ville de Bankass

Situé dans le quartier de Hamdallaye, c'est un équipement réalisé sur l'initiative de la population. L'Etat et les partenaires au développement ont subventionné partiellement la construction et entièrement l'équipement.

Le CSCOM, conçu selon des normes de l'OMS, comprend : un dispensaire, une maternité, une salle de garde, un dépôt de médicaments, un bloc de latrines.

Les locaux constitutifs du dispensaire sont : une salle de consultation pour infirmier, une salle d'injection et de pansement.

Ceux de la maternité sont : un bureau pour la Matrone, une salle d'accouchement, une suite de couches de 4 lits.

Quant au personnel des CSCOM, il comprend : un infirmier d'état, deux matrones, un aide soignant, un gérant du dépôt pharmaceutique, un gardien.

7.2.3 Etablissements Privés

Ce sont principalement un dépôt de médicaments et un service privé de soins de l'église protestante. Ils sont tous implantés dans la ville de Bankass.

7.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Selon une étude de l'ONG CARE, plus de la moitié de la population est analphabète. Seul 30% des adultes ont bénéficié d'une éducation formelle. Il y a trois fois plus de garçons scolarisés que de filles et une minorité d'enfants dépasse la 3^{ème} année de l'école primaire. Le taux de scolarisation globale est de 39,22% contre 25% pour la région de Mopti. Près d'un garçon (47,70%) sur deux est scolarisé alors que dans le même temps, seule une fille sur trois (29,58%) fréquente l'école.

Les équipements scolaires existants sur le territoire de la Commune de Bankass se composent de:

- équipements scolaires de niveau Communal : établissements préscolaires et établissements de premier cycle de l'enseignement fondamental ;
- équipements scolaires de niveau Cercle : établissements de second cycle de l'enseignement fondamental.

7.3.1 Etablissements de niveau Cercle

Il existe dans la commune de Bankass un seul second cycle situé dans la ville de Bankass au sein du groupe scolaire Joseph YARO. Il connaît les problèmes suivants :

- absence de mur de clôture et de latrines en nombre suffisant ;
- insuffisance du mobilier et surcharge des salles de classes ;
- personnel enseignant insuffisant etc..

Tableau n° 9 : Effectifs du Second Cycle Joseph YARO

Nbre classes	Maîtres	Elèves	Ratio Elèves/Maître	Ratio Elèves/ classe
6	11	667	67	111

Source : CAP Bankass

Avec plus de 100 élèves par classe, la pression sur le seul second cycle de la ville de Bankass et de la commune est élevée.

7.3.2 Etablissements de niveau communal

Ils comprennent :

a) Garderies et Jardins d'enfants :

Il existe dans la Commune une Garderie d'enfants qui est partiellement fonctionnelle.

Il n'existe pas de jardins d'enfants à Bankass et dans les villages de la Commune.

b) Ecoles de Premier cycle de l'enseignement fondamental

La Commune de Bankass compte 6 écoles de 1^{er} cycle ainsi réparties : 3 dans la ville de Bankass (Joseph YARO A, B, et C) et 3 dans les villages (Densagou, Kouroundé, et Guiwagou). Deux écoles sur quatre sont communautaires alors que deux pratiquent la pédagogie convergente.

Ces établissements sont caractérisés par:

- des salles de classes surchargées ;
- des locaux insuffisants ou vétustes ;
- une insuffisance de personnel enseignant (plus de 50% de contractuels) et de matériels didactiques ;
- une absence totale de clôture.

Quatre écoles sur six n'ont pas plus de 3 classes et le nombre moyen d'élèves par classe est de 80, ce qui est élevé.

Tableau n° 10 : Répartition et effectifs des écoles de premier cycle

ECOLES	Classes	Elèves	Enseignants				nb moyen. Elève /classe	Observ.
			MP *	MPC**	CONT ***	Total		
Joseph Yaro A	6	666	3	0	2	5	111	Bon état
Joseph Yaro B	6	573	4	0	2	6	95	Bon état
Joseph.Yaro C	2	99	2	0	0	2	49	Mauv état
Guiwagou	3	146	1	0	2	3	48	Bon état
Dinsagou	3	181	0	0	3	3	48	Bon état
Kouroundé	2	145	0	0	2	2	72	Bon état
Total	22	1810	10	0	11	21	82	

Source : CAP Bankass

* MP = Maître de premier cycle ;** MPC = Maître de second cycle ;*** CONT = contractuel

3.2.3. Medersas

Il existe une école medersa qui ne dispose pas de locaux. Elle occupe les anciennes classes abandonnées du second cycle qui sont presque en ruine.

Dans le reste de la Commune, il y a des écoles coraniques non structurées et une école coranique améliorée à Guiwagou.

3.2.4. Centre d'Alphabétisation

Il existe un centre d'alphabétisation à Tinto construit par l'ONG Etude Recherche Action pour le Développement (ERAD). Implanté à Bankass, c'est un bloc unique d'une capacité d'accueil de quarante auditeurs sous la direction de trois encadreurs formés et rémunérés par la dite O.N.G.

Conclusion

La Commune de Bankass qui a un taux de scolarisation moyen, ne dispose pas d'infrastructures scolaires adéquates et de personnel enseignant en nombre suffisant. Il n'y a qu'un seul second cycle dans la commune.

Ces infrastructures scolaires sont en outre inégalement réparties entre les villages de la commune et la ville de Bankass, et à l'intérieur de celle-ci. Toutes les écoles de la ville de Bankass sont concentrées sur un site excentré.

7.4 EQUIPEMENTS MARCHANDS

Les équipements marchands de Bankass sont constitués de pôles d'activités tels que les marchés, gares routières, abattoir et autres équipements pastoraux (parc de vaccination et marché à bétail). Ce sont les pôles d'activités importants de la ville qui rapportent des ressources substantielles à la commune (loyers de magasins et taxes de sortie de véhicules ou d'abattage). Mieux organisés, ils pourraient en apporter encore plus.

7.4.1 Marché Central

Le marché central est situé en plein cœur de la vieille ville à la rencontre des principales voies de communication des quartiers périphériques et relié à la RN15 par la voie qui mène à Hogotena.

Il est en partie occupé par des habitations et comprend des installations municipales et privées. On dénombre plus de 500 commerçants et détaillants dont 5 bouchers les jours de foire.

a) Installations municipales

Elles comprennent 26 boutiques et des étals installés dans un bâtiment unique en pierre avec une toiture en coupole, construit dans le cadre du projet villes secondaires financé par le FED;

b) Installations privées

Il s'agit essentiellement de boutiques privées (20); de kiosques, et d'étals installés le long de la voie de 30 m qui relie le marché au stade.

Le Marché est géré par un GIE qui procède à son nettoyage et à la collecte des taxes. Les ordures sont ramassées et transportées jusqu'à une décharge où elles sont incinérées. Le GIE verse une redevance à la Mairie.

Les produits vendus au marché sont essentiellement des produits agricoles et manufacturés de consommation courante.

Le marché connaît les problèmes suivants :

- absence de latrines ;
- insalubrité et fonctionnalité du bâtiment principal.

Le Marché étant limité dans son extension et la densité de commerçants très forte les jours de foire, il est souhaitable qu'un centre commercial secondaire à vocation agricole et des marchés de quartiers soient créés dans les nouvelles zones d'extension dans le but d'une décongestion.

La RN15 au niveau de la ville est une rue marchande avec environ 28 boutiques.

7.4.2 Gare Routières et parcs à charrettes

Il n'existe pas de gare routière formelle à Bankass. Quatre sites selon les destinations sont réservés à cette fonction :

- le premier site appelé « gare de Koro » est situé entre la RN 15, le Service de la Réglementation du Contrôle, l'ex Opération Puits et le parc de vaccination ;
- le deuxième appelé gare de Bankass se trouve au nord de l'abattoir ;
- le troisième emplacement se localise le long de la route du poisson au niveau de la pharmacie, à l'entrée sud du marché ;
- le quatrième site est à côté de la Radio SENO en face du centre de santé de référence.

Tableau n°11 : Nature et nombre de véhicules le jour de la foire

Emplacement	Nombre de véhicules	Destination / provenance
Gare de Koro	26 dont 4 camions de 10 T 1 camion de 40 T 4 cares et mini-cares 17 bâchées	Bamako , Koutiala , Sikasso , Koro , Mopti , Bandiagara et Burkina Faso
Gare de Bankass	21 bâchées	Koulogo , Baye ,Koporo , Soûla , Koporopen et Burkina Faso
Place Pharmacie	12 dont 2 camions de 10 T 10 bâchées	Ségou , Mopti , Koutiala
Place Radio SENO	6 bâchées	Koro , Bandiagara

Source : Dénombrement effectué par l'équipe du consultant

Aucun de ces sites ne répond aux normes d'une gare routière.

L'absence d'une gare routière, équipement générateur de ressources pour la Mairie (taxes d'entrée et de sortie de voitures, cars et camions, installations commerciales etc.) prive réellement celle-ci de recettes non négligeables.

Un site est prévu à la sortie Ouest de la ville pour l'aménagement d'une gare routière.

Compte tenu de l'importance de la charrette dans le transport local, il existe les jours de foire, 4 sites informels principaux pour le parcage des charrettes qui sont :

- autour de la mare du SLRC ;
- en face du centre de santé de cercle ;
- au Nord Ouest du marché ;
- au Sud du terrain de sports.

Il a été dénombré environ 500 charrettes le jour de la foire.

7.4.3 Dépôts de carburant et Stations Services:

Il n'existe pas de dépôt d'hydrocarbure réglementaire à Bankass.

Cependant la ville compte 2 stations d'essence en construction et six dépôts secondaires ainsi répartis:

- une station en construction à l'entrée ouest de la ville près du site de la gare routière;
- une autre station en construction près du SLRC sur la RN15 ;
- quatre dépôts situés le long de la RN15 ;
- deux dépôts situés dans le marché et près du CSCOM.

Exceptés les 2 futures stations, les dépôts se trouvent sur des sites non appropriés (voisinage d'habitation ou de commerces).

7.4.4 Abattoir

Situé dans le quartier d'Oroboye dans la petite zone de bureaux, l'abattoir atteint depuis longtemps par l'urbanisation est très mal situé. Il comprend l'aire d'abattage et un hangar hors d'usage et présente de graves problèmes d'hygiène.

Il ne possède aucun système d'assainissement, le puisard étant hors d'usage. Les effluents se répandent directement dans la nature. Ceci entraîne des problèmes de pollution de l'environnement: développement d'un espace particulièrement malsain en plein tissu urbain. Il y a en moyenne un abattage par jour de 3 bovins et 5 à 6 caprins.

7.4.5 Marché à bétail

Situé à la périphérie Ouest de la ville, le marché à bétail a été construit par la coopérative des éleveurs avec l'appui financier du FENU. Il comprend : une aire de vente, un parc de vaccination, une rampe d'embarquement, et un point d'eau.

Le marché à bétail n'est fonctionnel que les jours de foire (mardi) où il a été dénombré 500 petits ruminants, et 150 bovins.

7.4.6 Parc de vaccination

Situé en pleine ville, près du SLRC, le parc de vaccination qui est toujours en activité pose des problèmes d'accessibilité des animaux. Il doit être déplacé à la périphérie dans un lieu plus approprié.

Conclusion

Les équipements marchands de la Commune sont concentrés dans la ville de Bankass. Les équipements marchands constituent les pôles d'activités économiques très actifs et occupent une place de choix dans l'activité économique de Bankass.

Ce dynamisme n'a toutefois pas les retombées attendues sur les finances de la Municipalité par manque essentiellement de moyens matériels :

- impossibilité de créer des équipements convenables et d'assurer par la suite les services attendus ;
- impossibilité d'équiper de nouveaux sites pour désengorger l'existant.

Dans le cadre de la mise en place de la politique de décentralisation, une attention particulière est accordée aux équipements marchands susceptibles d'être générateurs de ressources pour les communes.

7.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

7.5.1 Equipements sportifs

a) Stade Municipal

La ville de Bankass dispose d'un Stade municipal situé dans le quartier de Oroboye, au Nord de la ville. Ses installations sont vétustes et délabrées. Clôturé, le terrain ne possède pas d'aire de jeu aménagée et les vestiaires sont en ruine.

b) Hippodrome

Situé au Nord du quartier Foutanké, le long de la route touristique, il devait être l'un des équipements sportifs importants, la ville de Bankass étant connue comme un lieu d'hippisme dans la région.

Cependant, il n'est pas aménagé, et sert le plus souvent comme champs de cultures. Il est également atteint par l'urbanisation.

c) Aires de jeux

Ils sont peu nombreux à Bankass. On peut citer :

- les aires de jeux de l'école (football et basket-ball) ;
- les terrains de football non réglementaires

7.5.2 Equipements culturels, touristiques et de loisirs

Ce sont :

- la maison des jeunes avec une bibliothèque et une salle de réunions ;
- les radios FM Seno et ORTM ;
- les sites touristiques : le lieu sacré où la tête du lion est enterrée, le premier puits ou Ona, le vestibule ancestrale, le caveau des patriarches, la mosquée de Tanganaboye, les togunas, la grotte de Sogou, les huttes de Giwagou ;
- les hôtels et campings : hôtel les arbres (20 places), campement Hogon (13 places), camping Hogon (12 places), camping Toguna (11 places), et le pied à terre.

7.6 EQUIPEMENTS CULTUELS

a) Mosquées

Il existe 7 mosquées dont 3 mosquées de vendredi dans la ville de Bankass et au moins une mosquée par village.

b) Eglises

Elles sont au nombre de deux : une église Catholique et une église Protestante.

c) Cimetières

Il en existe un seul cimetière en service situé à Hamdallaye.

7.7 CONCLUSION

Les équipements existants de la Commune de Bankass sont loin de satisfaire les besoins de la population. Ils n'existent pas en nombre suffisant et sont très souvent en mauvais état. La Commune de Bankass est caractérisée par une insuffisance des équipements collectifs qui sont parfois en mauvais état et inégalement repartis sur le territoire de la Commune.

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS



L'ancienne base du FENU

EQUIPEMENTS MARCHANDS



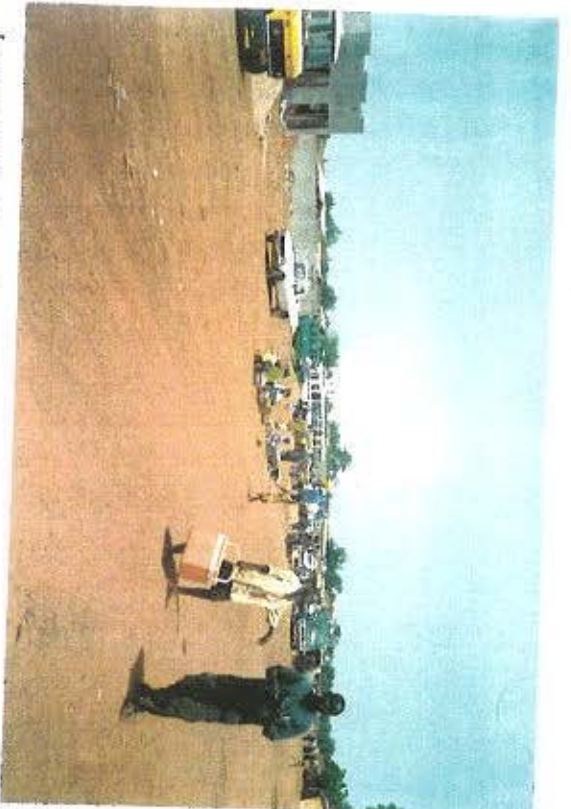
Le marché de Bankass en pierre avec toiture en voûte construit grâce à un financement du FED

EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES



Le centre de Santé de référence

EQUIPEMENTS MARCHANDS



La gare routière informelle située en bordure de la R15 près du Service Local du Contrôle et de la réglementation



Un parking pour chèvres

EQUIPEMENTS CULTUELS



La mosquée de Tangana



La mosquée de Oroboye

EQUIPEMENTS HISTORIQUES ET CULTURELS



Le Toguna de Tanganaboye



Le caveau des patriarches

8.

ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Les aspects environnementaux dans une commune semi-rurale située en zone sahélienne comme Bankass sont importants. Ils résultent de l'action de l'homme sur la nature et des conditions climatiques défavorables et concernent les points suivants :

- le déboisement et l'appauvrissement des terres de culture ;
- les zones de ravinements et l'ensablement ;
- les carrières de matériaux de construction ;
- les eaux usées et les ordures ménagères.

8.1. DEBOISEMENT ET APPAUVRISSEMENT DES TERRES DE CULTURE

Il n'existe pas de forêt classée ou d'espaces boisés importants dans la commune de Bankass. L'ensemble du territoire communal est constitué de champs de cultures parsemés de plantations diverses qui se réduisent d'année en année par l'effet de l'action conjuguée des animaux et des hommes (bois de chauffe ou de construction). Aujourd'hui, 80% des familles utilisent les tiges de mil comme bois de chauffe. Le bois pour la construction provient des communes voisines de Baye et Wankoro. Sans action de protection et/ou de plantation, la végétation risque de se raréfier considérablement, voire de disparaître à terme.

La végétation à l'intérieur de la ville de Bankass est constituée de quelques bosquets et de plantes exotiques intégrées à l'habitat. L'action des vents sur la ville est considérable, surtout en période de tornades.

L'action des eaux de ruissellement contribue à appauvrir les terres de cultures dans les endroits où la déclivité est significative. La pression sur les terres de cultures étant importante dans la commune, ceci joue considérablement sur les rendements d'autant plus que la jachère n'est toujours pas possible.

8.2. RAVINEMENT ET ENSABLEMENT

Dans la commune de Bankass, existent plusieurs zones de ravinement dues essentiellement à l'action des eaux de ruissellement.

Le ravinement est surtout accentué en zone urbaine et le long des routes et pistes de liaison où l'action des hommes (constructions ou aménagements) provoque une accélération des eaux de ruissellement. Le sol étant dans l'ensemble sablonneux, l'action des eaux de ruissellement provoque l'ensablement de la voirie urbaine et des routes et pistes de liaison.

La circulation sur certaines pistes est extrêmement difficile en raison de leur niveau d'ensablement. Les actions qui ont été entreprises dans le cadre de l'aménagement de certaines voies (RN 15 et route touristique) doivent être poursuivies.

8.3. CARRIERES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Le principal matériau local de construction à Bankass est la terre crue ou banco. Il existe un peu partout dans la ville des carrières de banco abandonnée ou en activité. Les travaux d'aménagement de la RN15 ont provoqué la création de plusieurs carrières le long de celle-ci y compris en zone d'extension de la ville.

Ces différentes dépressions qui se remplissent d'eau en saison des pluies deviennent des lieux de pollution majeure avec des moustiques ou autres insectes vecteurs de maladies. Aujourd'hui se pose la question de l'aménagement des anciennes carrières et la réglementation de l'exploitation de nouvelles.

8.4. EAUX USEES ET ORDURES MENAGERES

A Bankass comme dans la plupart des villes maliennes, il n'existe pas de systèmes de traitement des eaux. Celles-ci usées qui directement déversées dans la rue, dans un puits perdu plus ou moins aménagé.

En dépit de la nature du sol (sable), des problèmes de pollution et de santé engendrés par de telles eaux existent à Bankass : odeurs, désagrément visuel, réserves de moustiques et autres insectes vecteurs de maladies etc.

Les atteintes à l'environnement résultant d'une telle situation sont encore accentuées à l'intérieur des noyaux anciens où la densité du bâti est forte.

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par un GIE dont les activités sont loin de couvrir l'ensemble des quartiers et des ménages.

Compte tenu de l'utilisation des ordures ménagères (comme fumier pour les champs), il existe un peu partout devant les concessions des dépôts incontrôlés qui sont polluants et constituent des obstacles pour la fluidité de la circulation.

Les atteintes à l'environnement qui en résultent sont importantes. Elles nécessitent la réalisation de dépotoirs formels.

9.

CONCLUSION

La commune de Bankass qui compte 23377 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998, est caractérisée par :

- Une prédominance au niveau des activités économiques de l'agriculture et de l'élevage, les autres activités en développement étant le commerce, l'artisanat et le tourisme ;
- Une population relativement jeune avec un taux d'accroissement voisin de 2 (2,3%) ;
- Un manque ou une insuffisance d'infrastructures en tout genre : Voirie, assainissement, réseaux d'électricité, de téléphone et de points d'eau pour les villages ;
- Un manque d'équipements collectifs qui sont en outre concentrés dans la ville de Bankass ;
- La présence au tour de la ville de Bankass de terres de cultures, ce qui compte tenu de la vocation agro-pastorale de la commune rend délicat son extension. Celle-ci ne peut se faire qu'au détriment des champs alors que les opportunités pour les propriétaires d'en retrouver dans un rayon de moins de 12 km sont minces ;
- La présence dans la ville de Bankass de noyaux anciens qui doivent être réhabilités dans un avenir très proche ;
- Une demande de plus en plus grande dans la ville de Bankass de parcelles destinées à l'habitation et aux équipements, notamment de bureaux alors que dans le même temps les lotissements récents sont loin d'être remplis ;
- Des problèmes environnementaux : déboisement et appauvrissement des terres de cultures, absence de pâturage, ravinement et ensablement, nuisances en milieu urbain etc. ;
- La proximité des sites culturels et touristiques du pays Dogon pour lesquels la ville de Bankass peut être une porte d'entrée.

Deuxième partie

RAPPORT PROGRAMME

INTRODUCTION

L'objectif principal assigné au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la commune rurale de Bankass est de tendre vers un développement économique, social et culturel harmonieux de celle-ci aussi bien dans son noyau urbain que dans sa couronne rurale.

Les objectifs spécifiques doivent tendre vers :

- la préservation en couronne rurale des espaces agricoles et l'organisation des espaces de pâturage ;
- la restructuration et le renforcement de la partie urbanisée constituée par la ville de Bankass grâce à une meilleure organisation de l'extension de celle-ci ;
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie de manière globale ;
- la promotion de zones d'activités avec un accent particulier porté sur l'artisanat, le tourisme, le commerce ainsi que les petites unités de transformation et de conservation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage ;
- la protection et le renforcement des espaces boisés, notamment en zone urbaine ;
- la création et le renforcement d'infrastructures existantes : voirie ; assainissement ; réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone avec notamment la restructuration et l'organisation de la voirie urbaine ;
- une politique de réhabilitation et de construction d'équipements socio-collectifs aussi bien à Bankass que dans les villages de la commune.

1.

ZONAGE

INTRODUCTION

L'analyse de l'occupation actuelle du territoire de la commune de Bankass en matière de zonage ou grandes entités homogènes a fait apparaître de grands blocs. Certains vont être renforcés alors que de nouveaux vont être créés.

1.1. COURONNE PERIPHERIQUE

1.1.1. Zones d'habitat

Il est prévu la réhabilitation de noyaux villageois importants ainsi que l'organisation de l'extension des plus petits.

1.1.2. Zones de cultures et de pâturage

L'économie locale étant essentiellement basée sur le secteur primaire, les zones agricoles sont à préserver. Il est prévu d'organiser dans un cadre intercommunal les zones de pâturage

1.2. ESPACE URBANISE

1.2.1. Zones d'habitat

En matière d'habitat, le SDAU donne la priorité à l'amélioration du cadre de vie dans les zones d'habitat existants (habitat ancien et lotissements récents), et à la promotion de parcelles et de logements dans les nouvelles zones d'extension.

a) Habitat ancien

Les actions portent sur la réhabilitation des tissus par :

- la réalisation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils sont absents : aires de jeux, espaces verts, jardins d'enfants etc. ;
- la réhabilitation de l'habitat.

Les opérations de réhabilitation concernent les quartiers de : Droukoum, Djimboye, Oroboye, Foutanké, Hogotena, et Tanganaboye

b) Lotissements récents

Les actions portent sur les infrastructures et les réseaux divers :

- l'aménagement de voirie et de réseaux d'assainissement ;
- l'extension ou la création des réseaux divers : eau potable, électricité, téléphone, etc. ;
- l'extension et la création d'équipements collectifs : terrains de jeux, jardins d'enfants, places publiques, écoles etc. ;

Les quartiers ou secteurs concernés sont : Hamdallaye, Oroboye extension, Djimboye extension, Foutanké extension, Hogotena extension, Tanganaboye extension, et Droukoum extension.

c) Zones d'habitat futur

Continuer les tendances actuelles

La ville de Bankass est limitée dans son extension par les terres agricoles et quelques zones de dépression : mares, anciennes carrières et autres points bas. Son extension ne peut se faire qu'au détriment des terres agricoles. L'extension a jusqu'ici consisté à fédérer les noyaux anciens. Il est prévu de prolonger les tendances actuelles qui consistent donc à fédérer les zones existantes.

Estimation des besoins futurs en espace pour l'habitat

Moins de 35 ha à urbaniser d'ici 2021

Les besoins concernent essentiellement les 5 quartiers de Bankass et les villages satellites de Tanganaboye et Hogotena d'où viendra le surplus de population.

En maintenant le taux d'accroissement à 2,3%, il sera de 1660 en 2011 (1^{ère} phase) et 2084 en 2021 (2^{ème} phase) soit au total 3744 habitants pour les deux phases.

En tenant compte des chiffres du RGPH : 6 personnes par ménage et 1,4 ménages par concession, le nombre de concessions à créer serait de l'ordre de 450.

La taille moyenne des parcelles d'habitation est estimée à environ 400 m² compte tenu du caractère semi-rural de la ville.

La superficie nécessaire pour les parcelles d'habitation peut être ainsi estimée à :
 $450 \times 400 = 180\,000 \text{ m}^2$ ou 18 ha.

Considérant une balance du territoire de 58% pour les parcelles d'habitation et 42% pour les équipements collectifs : voirie et réseaux divers, espaces verts, autres équipements socio-collectifs intégrés à l'habitat, la superficie totale nécessaire pour les deux phases s'élèverait à : 18 ha pour les parcelles d'habitation et 14 ha pour les autres volets.

La répartition par phase est la suivante :

Phase 1

Intitulé	Superficie (ha)
Habitations	8
Autres	6
Total	14

Phase 2

Intitulé	Superficie (ha)
Habitations	10
Autres	8
Total	18

Les réserves

Pour la première phase, il s'agit de :

- l'espace situé à l'Ouest de l'ORTM, qui fait environ 8,6 ha ;
- une petite partie contiguë à la zone de recasement nord 5,4 ha qui sera aménagée en habitat programmé pour moitié ;
- la réserve située au Nord des quartiers Droukoum et Foutanké pour le recasement des déguerpis des quartiers de Droukoum, Orboye, Djimboye, Foutanké et une partie de Tanganaboye soit au total 18 ha ;
- une réserve située au Sud-Est de Tanganaboye 3,2 ha pour le recasement des déguerpis de ce quartier ;
- des réserves situées autour de Tanganboye 25 ha pour le recasement des déguerpis de ce quartier.

Pour la deuxième phase, il s'agit :

- des réserves situées au nord-est pour environ 24 ha dont 5 ha d'habitat programmé.

1.2.2. Grandes zones d'activités

a) Centres commerciaux

La ville de Bankass doit être dotée d'un centre commercial moderne. Le centre commercial actuel qui est en partie occupée par des habitations doit être dégagé et voire son aménagement commencé avec la construction du bâtiment financé par le FED s'achever. Il est prévu le transfert de la foire sur un terrain de 5 ha situé à l'entrée Ouest de la ville. Là sera constitué un véritable marché céréalier en conformité avec les potentialités de la commune dans ce domaine.

Au sein de la foire sera prévu un marché de quartier pour tenir compte de l'extension de la ville à l'Ouest.

b) Zone industrielle

Il est prévu à l'entrée Ouest de la ville une zone industrielle de 6 ha pour accueillir les petites unités de transformation et de conservation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage. Sa situation tient compte du sens des vents, des problèmes d'accessibilité et d'environnement.

Pour des questions de sécurité, une superficie d'environ 0,5 ha est réservée dans la zone industrielle pour les sapeurs pompiers.

La future centrale EDM pour l'électrification de la ville d'une superficie de 0,5 ha y est également prévue.

c) Zone des hydrocarbures

Une zone d'hydrocarbures de 4 ha est prévue à l'Ouest, de l'autre côté de la RN 15 par rapport à la zone industrielle. Elle sera séparée du reste par une bande verte.

d) Zone des douanes et d'entrepôts

Elle est placée également à l'entrée Ouest de la ville, avant le marché à bétail, non loin de la zone industrielle. Sa superficie est de 4,5 ha.

e) Zone artisanale

Compte tenu de la vitalité de l'artisanat aux niveaux communal et national, il est prévu une zone artisanale de 4,25 ha au sud de la zone industrielle

1.2.3. Piste d'atterrissage

Il existe au sud de la ville une ancienne piste d'atterrissage qui doit être réhabilitée dans l'optique de faire de Bankass une porte d'entrée en direction des sites touristiques. Il est prévu de l'associer à un camp militaire.

1.2.4. Espaces verts

Compte tenu de l'aridité du climat et de la rareté des espaces boisés aussi bien dans la ville de Bankass que dans les villages, il est recommandé de procéder à des plantations d'arbres partout où cela est possible. Les espaces verts actuels seront protégés et renforcés.

Dans la ville, ce sont près de 25 ha d'espaces verts qui vont être créés. Il s'agit principalement de la ceinture verte de protection climatique, des bosquets à créer ou à renforcer, des ceintures vertes de sécurité des zones industrielle et d'hydrocarbure, des abords des grandes artères, des places publiques, des anciens cimetières en désaffectation et d'anciennes carrières, et enfin des abords des mares.

1.2.5. Zones de maraîchage

Il est prévu de renforcer les zones de maraîchage existantes à Tanganaboye et Djimboye en portant leur superficie de 0,5 à 2 ha et d'en créer de nouvelles autour d'anciennes carrières et des mares qui seront aménagées.

Les villages qui ont des potentialités doivent bénéficier d'un appui pour la création de zones de maraîchage

1.3. RESEVES FONCIERES

Il est prévu trois réserves foncières de 10 ha, 5 ha et 5 ha respectivement aux Sud-Ouest près de la zone artisanale, nord-Est autour de la zone de maraîchage de Tanganaboye, et au Nord-Ouest près du groupe scolaire.

2. VOIRIE - RESEAUX DIVERS – ASSAINISSEMENT

2.1. VOIRIE

2.1.1. Voirie classée

- RN 15 : elle est en cours d'aménagement et doit recouvrir son emprise de 30 m.
- RR 26 et RR 27 : 26 km dont 13 pour chacune à aménager dans la commune en première phase.

2.1.2. Pistes de liaison

La création des pistes est indispensable pour le développement de la commune dans la mesure où elle facilitera les mouvements des personnes et des biens entre la ville de Bankass et les villages d'une part et entre ces derniers d'autre part.

D'une manière générale, il est nécessaire de matérialiser de la voie (tracé), de débroussailler, réprofiler avec un rechargement systématique en latérite avec une emprise de 12 m et une chaussée de 4 m.

Il s'agit de l'aménagement des pistes suivantes :

- Bankass-Endée : 6 km à l'intérieur de la commune ;
- Bankass-Sogoutoun : 9 km de piste touristique à aménager ;
- Bankass-Kindé : 12 km à aménager ;
- Bankass-Ouenkoro par Tinto : 9 km à aménager à l'intérieur de la commune ;
- Densagou- Sogara : 3 km à aménager.

Ce sont en tout 40 km de piste qui doivent être aménagés dans la commune dont les 2/3 en première phase et le reste en seconde phase.

2.1.3. Voirie Urbaine

Principes :

Articuler l'urbanisation sur une grande maille de voies principales

Il s'agit de restructurer l'existant en y intégrant les extensions. Pour cela, quelques éléments clés serviront de support à savoir la RN15 et la piste touristique.

Puis les liaisons et prolongements seront organisées, notamment :

- les grandes voies nord-sud ;
- une rocade de ceinture.

Les principaux éléments seront enfin, complétés en s'inscrivant dans la maille des quartiers existants et prolongés dans les zones prévues pour les extensions.

Dans le cadre du Schéma Directeur, il est prévu les actions suivantes :

Première phase

Voies à aménager

- tronçon UT : voie ORTM-RN 15 d'une longueur de 0,5 km et une emprise de 20 m ;
- tronçon LV : voie marché central-Hogotena d'une longueur de 1,5 km et d'une emprise de 20m ;
- tronçon VX : voie Cercle-marché d'une longueur de 0,3 km et d'une emprise de 20 m ;
- tronçon VW : voie stade-marché d'une longueur de 0,3 km et d'une emprise de 30 m ;
- tronçon EI : voie Tanganaboye- piste d'atterrissage de longueur 3 km et d'une emprise de 20 m ;

Voies à créer :

- tronçon SF : voie Nord château- Sud Tanganaboye d'une longueur de 1,7 km et d'une emprise de 20m ;
- tronçon PJ : voie Sud zones d'activités- Sud Daboye d'une longueur de 1,7 km et d'une emprise de 20 m ;
- tronçon CAA : voie en limite Ouest actuelle de la ville d'une longueur de 1,5 km et d'une emprise de 20 m ;
- tronçon FY : voie limitant le camp CDE à l'Ouest d'une longueur de 0,5 km et d'une emprise de 20 m ;
- tronçon RQ : voie limitant la gare routière à l'Ouest d'une longueur de 0,5 km et d'une emprise de 20 m ;
- tronçon ABCDEFGH : voie de ceinture nord d'une longueur de 3,7km et d'une emprise de 30 m ;

Deuxième phase**Voies à créer**

- tronçon BS : voie limitant le nouveau groupe scolaire au Nord d'une longueur de 0,3 km et d'une emprise de 20m ;
- tronçon APONMLKJH : voie de ceinture Sud d'une longueur de 4 km et d'une emprise de 30m ;
- tronçon PQ : voie limitant la zone artisanale au Sud d'une longueur de 0,4 Km et d'une emprise de 20m ;
- tronçon AAN : liaison centre commercial ceinture Sud de longueur 0,2 km et d'une emprise de 20m ;
- tronçon UM : voie limitant l'ORTM à l'Est d'une longueur de 0,2 km et d'une emprise de 20 m ;
- tronçon VJ : liaison Daboye voie de ceinture Sud de longueur 0,3 km et d'une emprise de 20 m

Total**Première phase**

- voies à aménager 5,6 km ;
- voies à créer 9.6 km

Deuxième phase

- voies à créer 5,4 km.

2.2. DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES**Principe**

Quatre facteurs influent sur le drainage des eaux pluviales :

- la nature du sol (sablonneux) qui facilite l'infiltration des eaux, surtout dans les endroits où la densité reste faible ;
- un relief plat par endroits avec une pente faible mais suffisante pour permettre un écoulement normal des eaux ;
- une absence de cours d'eau qui puissent servir d'exutoires, les seuls exutoires existants étant les mares ;
- une volonté de retenir les eaux qui peuvent servir pour l'abreuvement des animaux et le maraîchage.

Compte tenu de ces remarques, les actions à entreprendre dans le sens du drainage des eaux pluviales en l'absence **d'un plan directeur d'assainissement** absolument indispensable, doivent partir de certains principes que sont :

- Repartir les eaux entre exutoires

Pour éviter les concentrations qui augmentent la taille des ouvrages, il est recommandé de répartir les descentes d'eau aux mares qui parsèment la ville. Toutefois, cette disposition ne peut être envisagée que sous certaines conditions :

- vérification des quantités emmagasinées et des vitesses d'écoulement ;
- surcreusement et aménagement des mares en conséquence.

- Mettre en œuvre des solutions d'évacuation des trop pleins des mares

Malgré les précautions prises, il peut arriver que les quantités d'eau de pluie soient assez importantes par rapport à la capacité de rétention des mares, d'où la nécessité de mettre en place un système d'évacuation des trop pleins (déversoir par exemple) en cas de pluies exceptionnelles.

- Créer environ 6,5 km de collecteurs dans la ville

Il est prévu la création de 6,5 km de collecteurs sur les tracés suivants :

- long de la RN15 pour recueillir les eaux en provenance des quartiers Sud ;
- liaison Cercle-Daboye, le long du groupe scolaire Joseph YARO ;
- rue marché-Hogotena dans sa traversée de Hamdallaye ;
- rues Nord et Est du caveau des patriarches ;
- liaison RN15-mare du FENU ;
- liaison base CDE-mare du FENU ;
- liaison mare du FENU-stade à travers les quartiers de Droukoum et Foutanké ;
- liaison marché-stade et son prolongement à la mare et au delà ;
- rue de l'ORTM ;
- liaison RN15-mare du SLCR ;
- rue Ouest de la résidence du Préfet ;
- liaison mare SLCR- mare de la pompe.

2.3. HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

2.3.1. Evacuation des eaux usées

L'évacuation des eaux usées se fera à partir de puisards collectifs ou individuels. Pour des raisons d'hygiène, le rejet des eaux usées dans la rue sera interdit. Il sera procédé à un aménagement des mares et des anciennes carrières pour éviter la pollution qu'elles provoquent.

Une étude sera menée pour déterminer les possibilités de mise en place d'un système d'assainissement collectif (mini-égouts par exemple) ainsi que l'emplacement d'une station d'épuration. Le plan directeur d'assainissement précisera tous ces aspects.

2.3.2. Evacuation des excréta

La réalisation de fosses améliorées, fixes ou septiques sera encouragée, les vidanges pouvant se faire par les GIE en partenariat avec la Mairie par des spiros et des citernes à motricité animale ou à traction.

Des édicules publics seront réalisés dans les lieux publics (marchés, gares routières, etc.)

2.3.2. Evacuation des déchets solides

Il existe un système de ramassage des déchets par GIE qui est loin de couvrir l'ensemble des ménages et des quartiers de la ville. Il faut le consolider par :

- un appui à la municipalité : transport du dépôt de transit à une décharge finale en cas de besoins, actions de sensibilisation de la population, achat de matériel pour les GIE. La Mairie doit pouvoir disposer d'un camion BERNES à moyen terme pour le transport des déchets ;
- une interdiction ou une organisation des dépotoirs incontrôlés destinés aux champs ;
- la réalisation de 10 dépotoirs de transit bien répartis dans la ville ;
- un encouragement des GIE dans le sens du tri et du compostage des déchets ;

- le choix de décharges finales : une au nord de Tanganboye sur un terrain impropre à l'agriculture, et l'autre sur un emplacement qui sera déterminé en partenariat avec tous les acteurs concernés (GIE, Mairie, Services d'Hygiène etc.) ;
- une incinération contrôlée des déchets biomédicaux ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental pour l'implantation des établissements industriels, de la zone artisanale et de la gare routière qui déterminera la nature des déchets produits ainsi que leur élimination.

2.4. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Au regard de l'accroissement démographique de la ville et de son expansion spatiale, et dans le but d'assurer à la population une alimentation quantitative et qualitative en eau potable, il est recommandé de réaliser une étude en vue de :

- une augmentation de la capacité de production d'eau par la réalisation de forages à grand débit ;
- une augmentation de la capacité de stockage par la réalisation éventuelle d'un deuxième château d'eau ;
- un renforcement du réseau par le remplacement de petites conduites par des conduites de grands diamètres en direction des zones d'activités ou pour la mise en place de poteaux d'incendies (DN minimum 110) par exemple ;
- la réalisation de poteaux d'incendie et d'aires de lavage de véhicule à travers la ville ;
- l'aménagement de mares et la réalisation de puits pastoraux et de forages aussi bien dans la ville de Bankass que dans les villages et hameaux importants de la commune.

2.5. ELECTRICITE

Le projet d'électrification de la ville sur financement EDM doit s'adapter aux prévisions du SDAU en tenant compte des zones d'extension et en desservant les noyaux anciens dont la réhabilitation est prévue à court terme. La centrale thermique d'une superficie de 0,5 ha est prévue dans la zone industrielle et non à l'intérieur des quartiers comme cela est envisagé.

L'électrification de la ville peut être un atout pour la promotion des petites unités de transformation et de conservation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage. Il est prévu la diversification des sources d'énergie par la promotion de l'énergie solaire et de sources éoliennes.

2.6. TELEPHONE-TELEVISION-RADIO

La SOTELMA prévoit dans un avenir très proche de porter la capacité de son réseau de 3 à 200 abonnés. Des cabines publiques doivent être prévues dans les lieux publics et sur les axes importants de la ville.

Pour une bonne couverture télévisuelle, il est envisagé au niveau de l'ORTM :

- l'achat d'un deuxième groupe ou de panneaux solaires,
- le branchement au réseau d'adduction d'eau,
- la réalisation de la clôture ainsi que la construction d'un logement d'astreinte.

Dans le but d'une amélioration des communications indispensables au développement local, il est prévu :

- la promotion des radios de proximité ;
- le développement du système de RAC entre les services, système qui a déjà fait ses preuves ;
- un partenariat avec les éditeurs de journaux.

3. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

INTRODUCTION

Ce sont des équipements collectifs qui concourent au bien être de la population de la Commune à travers la fourniture de Services essentiels : l'Administration, la Santé, l'Education, le Commerce, l'Industrie, les Sports, les Arts et la Culture.

Le constat a permis d'apprécier leur nombre, leur composition, leur état, ainsi que leur répartition sur le territoire de la Commune en vue de programmer les actions prioritaires.

3.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les actions prioritaires à entreprendre à court et moyen termes concernent :

3.1.1. Equipements Administratifs de Niveau Cercle

- la réhabilitation et l'extension :
 - des bureaux du Cercle ;
 - des Campements Administratifs (3) ;
 - du Pied-à-Terre ;
 - des Bureaux de la Gendarmerie ;
- la construction :
 - de bureaux pour le conseil de cercle ;
 - de bureaux et d'entrepôts de la Douane ;
 - des bureaux d'une subdivision de l'Urbanisme ;
 - des bureaux d'une subdivision des TP ;
 - des Bureaux de la DNT/Section Bankass ;
 - des bureaux d'un service de la promotion de la femme, de l'enfant, et de la famille ;
 - des bureaux du service des domaines et du cadastre ;
 - des bureaux pour l'INPS ;
 - des bureaux pour la caisse de retraite ;
 - des bureaux pour le service du développement social, de la solidarité, et des personnes âgées ;
 - des bureaux pour une compagnie d'assurance ;
 - d'une banque ;
 - d'un bureau des initiatives ;
 - des bureaux pour les impôts ;
 - d'une chambre de commerce ;
 - d'un camp militaire.

3.1.2. Equipements Administratifs de Niveau Communal

- la construction d'un Hôtel de Ville avec Service de promotion sociale municipale ;
- la construction d'un Commissariat de Police ;
- la construction d'un Poste de Police à l'intérieur de la gare routière ;
- la transformation des locaux de l'ex-opération puits en services techniques municipaux

3.2. EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES

Il est prévu :

3.2.1. Equipements Socio Sanitaires de Niveau Cercle

le transfert à moyen terme du Centre de Santé de Référence limité dans son extension et confronté aux nuisances de la RN 15 et de la maison du peuple sur un site de 3 ha à la sortie Est de la ville ;

3.2.2. Equipements Socio Sanitaires de Niveau Communal

- la transformation de l'actuel site du CSR en CSCOM et logements pour le personnel socio-sanitaire ;
- la construction d'un CSCOM dans la partie sud-est de la commune dans un village à préciser avec la population et en tenant compte de la carte sanitaire du cercle de Bankass;

3.3.EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les problèmes auxquels sont confrontés les établissements scolaires de la Commune tels que décrits dans le Constat, nécessitent des actions urgentes en ce qui concerne:

3.3.1. Etablissements de Niveau Régional : Un établissement d'enseignement secondaire.

Compte tenu de l'expansion démographique de la ville, il est prévu la réalisation d'un établissement d'enseignement secondaire à l'Est de la ville (lycée ou centre de formation technique).

3.3.2. Etablissements de Niveau Cercle : Les seconds cycles:

- l'extension et la clôture du second cycle Joseph YARO ;
- la création d'un groupe scolaire au Nord-Ouest de la ville de Bankass
- l'équipement en matériels et mobiliers ;

3.3.3. Etablissements de Niveau Communal

a) Jardins et garderies d'Enfants :

- rendre fonctionnel la garderie existante;
- construire de nouveaux jardins partout où le besoin se présente ;

b) Ecoles de Base ou premiers cycles

• Bankass Ville

- la réhabilitation des bâtiments de l'école C ;
- la construction de nouvelles salles de classes, de latrines, et de clôtures à l'école Joseph Yaro

• Villages

- l'extension et l'équipement des écoles de Kouroundé et Densagou.

c) Medersas

- rendre fonctionnel l'école coranique de Guiwagou ;
- construire des medersas à la place des écoles coraniques informelles

d) Centres d'Alphabétisation

- la construction de centres d'alphabétisation dans tous les villages de la commune ;
- l'encouragement des ONG à s'investir dans ce domaine ;

e) Centre de Promotion Féminine

- Construction d'un Centre de Promotion Féminine dans la zone des bureaux ;

3.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS

Les actions concernent :

3.4.1 Marchés, Foires, et Centres Commerciaux

- la réhabilitation et la restructuration du marché actuel de Bankass dans ses limites ;

- la création de deux nouveaux marchés à l'intérieur du nouveau centre commercial et à Sougou Dourkoum ;
- la création d'un Centre Commercial de 5 ha à vocation agricole à l'entrée Ouest de la ville de Bankass ;
- la création de points lumineux le long de la RN 15 dans sa partie commerciale ;
- l'aménagement de places de Foire Hebdomadaire dans les villages ;

3.4.2 Gare Routière

- la construction d'une gare routière à l'emplacement prévu à l'Ouest sur la RN 15 ;

3.4.3 Abattoir de Bankass

L'aire d'abattage actuel qui présente des conditions d'hygiène déplorables est atteinte depuis longtemps par l'urbanisation. Il est prévu la construction d'un abattoir moderne à l'entrée Ouest de la ville derrière la zone des hydrocarbures.

3.4.4 Parcs de Vaccination

- la construction d'un nouveau parc de vaccination à l'entrée Ouest de la ville en remplacement de l'actuel parc atteint par l'urbanisation;

3.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS :

3.5.1 Equipements Sportifs

a) Stade municipal

- la réhabilitation du stade en y intégrant d'autres terrains de jeux (basket, volley, hand etc.) et en construisant une tribune et des vestiaires ;

b) Champ Hippique

- le transfert du champ de course actuel atteint par l'urbanisation au Nord sur un terrain à déterminer en concertation avec les acteurs concernés;

c) Aires de jeux

- l'aménagement de terrains de sports et aires de jeux dans les établissements scolaires ;
- l'aménagement d'aires de jeux dans les villages et quartiers en extension ;

3.5.2 Equipements Culturels, touristiques et de Loisirs

a) Maison du peuple

- la réhabilitation de l'actuelle Maison du peuple affectée à la jeunesse avec une extension de sa bibliothèque;

b) Sites historiques et touristiques

- la protection et l'aménagement des sites historiques suivants :
 - ❖ le lieu où a été enterré la tête du lion ;
 - ❖ le puits sacré ou Ona ;
 - ❖ le vestibule ancestral ;
 - ❖ la mosquée de Tanganaboye ;
 - ❖ les togunas ;
 - ❖ le caveau des patriarches ;
 - ❖ la grotte de Sogou ;
 - ❖ les huttes de Guiwagou.

c) Hôtels et campings

- la réhabilitation des hôtels et campings existants ;
- la construction d'un hôtel dans la zone de bureaux ;
- la construction de lieu d'hébergement dans la Nouvelle Gare Routière ;

3.6 Equipements de Culte

3.6.1 Mosquées et églises

- la réhabilitation de la grande Mosquée de Vendredi située à Droukoum ;
- l'aménagement de la place de prière par notamment la plantation d'arbres ;
- la construction de nouvelles mosquées et cultes chrétiens dans les zones d'extension

3.6.2 Cimetières

- il sera créé un nouveau cimetière au Sud-Ouest derrière l'ORTM. Sa superficie est de 4 ha.

4. TRANSPORT ET CIRCULATION

4.1 TRANSPORT

Dans le domaine du transport, il est prévu:

- la construction de locaux pour le Secteur de transport de Bankass ;
- la réhabilitation de l'ancienne piste d'atterrissage ;
- l'aménagement d'une gare routière à l'entrée ouest de la ville ;
- la création d'un système de transport urbain et suburbain ;
- l'aménagement des pistes existantes à l'intérieur de la Commune dans le but de faciliter les déplacements.

4.2. CIRCULATION

Les solutions à préconiser vont dans le sens d'une amélioration de la circulation à l'intérieur de la ville :

- la réalisation de panneaux de signalisation sur les grandes artères notamment sur les voies classées (RN15, RR 26 et RR 27) ;
- l'aménagement de trois places de stationnement pour véhicules et charrettes à travers la ville (le marché agricole, en face du stade, derrière la résidence du Préfet) ;
- la sensibilisation des citoyens sur le code de la route.

5. ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

5.1. PROTECTION , RENFORCEMENT DES PARCS PEPINIERS ET ESPACES VERTS

Il est prévu :

- la réglementation de la coupe abusive des espèces qui parsèment les champs et l'encouragement à la régénération naturelle ;
- la plantation d'arbres en vue de constituer une ceinture verte de protection climatique ;
- la plantation de bosquets et l'utilisation de foyers améliorés en vue de lutter contre le déboisement et la désertification ;
- la création d'une association de protection de l'environnement au niveau de chaque village de la commune ;

5.2. LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT ET L'EROSION

Les actions proposées sont :

- la plantation d'arbres sur les abords des voies, dans les carrières et sur les espaces érodés ;
- la défense et la restauration des sols ainsi que la conservation des eaux et des sols (DRS-CES) ;
- la préservation et le renforcement des essences plantées par le service local conservation de la nature.

5.3. LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ABUSIVE DES CARRIERES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION DANS LA VILLE

Il est recommandé :

- la réglementation par la Mairie de l'exploitation des carrières et la plantation des arbres tout autour des carrières de banco abandonnées ;
- la création d'une brigade de protection de l'environnement au niveau de la Mairie ;

5.4. ARRET DE LA POLLUTION DES MARES

Il est recommandé :

- le surcreusement des mares ;
- leur aménagement en lieux de maraîchage.

5.5. MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DANS LA COMMUNE

Il s'agit de:

- la promotion de puisards et fosses individuels ou collectifs ;
- l'aménagement de 10 dépôts de transit dans la ville de Bankass et de 2 décharges finales, l'une située au nord de Tanganaboye et l'autre à l'ouest sur un terrain dont l'emplacement sera défini ultérieurement en vue de lutter contre les dépôts anarchiques ;
- la réglementation des dépôts anarchiques destinés aux champs;
- la mise en œuvre des actions d'IEC ;
- la création de brigade de protection de l'environnement ;
- l'élaboration d'un plan directeur d'assainissement ;

6. EVALUATION DU SCHEMA

Les prix sont en millions de franc CFA

Répartition entre acteurs

N°s	Désignation	U	Qté	PU	Mont	Etat	COM.	POP	Privés
I.HABITAT									
1.1	Création de parcelles assainies	ha	30,5	6	183		183		
1.2	Création d'habitats programmés	ha	7,5	35	262.5				262.5
1.3	Réhabilitation noyaux anciens	ha	51	2	102			102	
1.4	Aménagement de zones de recasement	ha	46,2	4	185			185	
	TOTAL HABITAT				732.5		183	287	262.5
II. ZONES D'ACTIVITES									
2.1	Extension de la zone de bureaux	ha	10	10	100	70			30
2.2	Création d'une zone industrielle	ha	6	10	60				60
2.3	Création d'un dépôt d'hydro carbures	ha	4	300	1200	1200			
2.4	Aménagement d'une zone commerciale	ha	5	50	250		250		
2.5	Réhabilitation zone commerciale	ha	2	40	80		80		
2.6	Zone des douanes et entrepôts	ha	4.5	340	1530	1530			
2.7	Aménagement de zones maraichères	ha	2	3	6			6	
2.8	Aménagement de la zone artisanale	ha	4.3	10	43	43			
	TOTAL ZONES D'ACTIVITES				3269	2843	330	6	90
III. ESPACES VERTS									
3.1.	Création d'espaces verts	ha	25	0,5	13		13		
	TOTAL ESPACES VERTS				13		13		
IV EQUIPEMENTS									
4.1 Equipements administratifs									
4.1.1	Am.ex Opération en services techn. Mair	u	1	50	50	40	10		
4.1.2	Construction d'un hotel de ville	u	1	100	100		100		
4.1.3	Construction d'une subdivision des TP	u	1	100	50	50			
4.1.4	Construction d'une subdiv.de l'Urbanisme	u	1	100	50	50			
4.1.5	Construction de bureaux DNT Bankass	u	2	20	40	40			
4.1.6	Construction de bureaux de douane et d'un entrepôt	u	1	150	150	150			
4.1.7	Réhabilitation et extension des locaux de la Délégation du Gouverneme	u	1	50	50	50			
4.1.8	Extension et réhabilitation des campeme	u	4	20	80	80			
4.1.9	Extension du pied à terre	u	1	30	30	30			
4.1.10	Construction d'une prison civile	ff			50	50			
4.1.11	Construction d'un commissariat et d'un poste de police	ff			80	80			
4.1.12	Construction d'un service de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la famille	ff			50	50			
4.1.13	Construction du service des Impots	ff			50	50			
4.1.14	Construction des bureaux de la Caisse de Retraite	ff			50	50			
4.1.15	Construction d'une chambre de Commer	ff			50				50
4.1.16	Construction d'un service des Domaines	ff			50	50			
4.1.17	Construction des bureaux de l'INPS	ff			100	50			50
4.1.18	Constructin des bureaux des Initiatives	ff			50	50			
4.1.19	Construction d'une banque	ff			50				50
4.1.20	Construction d'un service d' Assurance	ff			50				50
4.1.21	Construction d'un service du Dvpt Social, de la Solidarité et des Personnes Agées	ff			50	50			
4.1.22	Construction des bureaux du Conseil de Cercle	ff			50	50			
4.1.23	Construction d'un camp militaire	ff			500	500			
	s/total				1830	1520	110		200

	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Qté	PU	Mont	Etat	COM.	POP	Privés
	4.2 Equipements sanitaires								
4.2.1	Construction d'un centre de santé de Cercle (C.S.C)	ff			200	200			
4.2.2	Transformation du CSC central en CSCOM	ff		20	20			20	
4.2.3	Construction d'un CSCOM au Sud Est	ff		20	20			20	
	s/total				240	200		40	
	4.3 Equipements scolaires								
4.3.1	Construction d'un groupe scolaire à l'Ouest	u	1	80	80	80			
4.3.2	Construction d'un établissement secondaire	u	1	400	400	400			
4.3.4	Réhabilitation et extension du groupe scolaire Joseph YARO	ff			100		100		
4.3.5	Construction d'une medersa	ff			30				30
4.3.6	Construction de centres d'alphabétisation	u	5	10	50			50	
	s/total				660	480	100	50	30
	4.4 Equipements marchands								
4.4.1	Extension du marché central	ff			100		100		
4.4.2	Construction d'un centre commercial et d'un marché de quartier	ff			500		500		
4.4.3	Construction d'un abattoir	ff		60	70		70		
4.4.4	Construction d'un parc de vaccination	u	1	10	10		10		
4.4.5	Construction d'une gare routière	ha	4	40	160		160		
4.4.6	Construction de parkings	u	3	15	45		45		
	s/total				885		885		
	4.5 Equipements, sportfs, culturels, touristiques, de loisirs, et cultuels								
	4.5.1 Equipements sportifs								
4.5.1.1	Réhabilitation du terrain de sport	ff			200		200		
4.5.1.2	Aménagement d'air de jeux dans les quartiers et villages	ff			60		60		
	s/total				260		260		
	4.5.2 Equipements culturels et de loisirs								
4.5.2.1	Aménagement d'un parc d'attraction pour enfants	ff			30		30		
4.5.2.2	Réhabilitation de la maison des jeunes	ff			40		40		
	s/total				70		70		
	4.5.3 Equipements cult.et touristiques								
4.5.3.1	Réhabilitation de la grande mosquée	ff			50		25	25	
4.5.3.2	Création d'un cimetière	ff			30		30		
4.5.3.3	Aménagement des sites touristiques	ff			50		50		
4.5.3.4	Construction d'un centre culturel commun	ff			60		60		
	s/total				190		165	25	
	TOTAL EQUIPEMENTS				4135	2200	1590	115	230
	V . VOIRIE, RESEAUX DIVERS								
	ASSAINISSEMENTS ET ENVIRONNEMENT								
	5.1 Voirie								
5.1.1	Aménagement de la voirie classée	km	26	40	1040	1040			
5.1.2	Aménagement de pistes	km	40	60	2400		2400		
5.1.3	Aménagement de voirie urbaine	km	5,6	40	224		224		
5.1.4	création de voirie urbaine	km	15	80	1200		1200		
5.1.5	Réhabilitation de la piste d'atterrissage	ff			500	500	500		
	s/total				5364	1540	3824		
	5.2 Drainage des eaux pluviales								
5.2.1	Elab. plan directeur Assainissement	u	1	80	80	80			
5.2.2	Création de collecteurs	km	6,5	50	325	325			
	s/total				405	405			

	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Qté	PU	Mont	Etat	COM.	POP	Privés
	5.3 Hygiène et assainissement								
5.3.1	Création des dépôts de transit	u	10	2	20		20		
5.3.2	Construction de décharges	u	2	5	10		10		
	s/total				30		30		
	5.4. Alimentation en eau potable								
5.4.1	Extension du réseau d'eau potable	ff		10	10		10		
5.4.2	Réalisation de forages dans la ville et dans certains villages	u	30	8	180		180		
5.4.3	Construction de puits à grand diamètre	u	30	3	90		90		
	s/total				280		10		
	5.5 Electricité								
5.5.1	Réalisation d'un réseau d'électricité	ff			150				150
	5.6 Environnement								
5.6.1	Actions environnementales	ff			145	100	10	5	30
	s/total				145	100	10	5	30
	TOTAL VOIRIE ET RESEAUX DIVERS				6374	2045	3874	5	180
	TOTAL GENERAL				14253,5	7088	5990	413	762.5

6.bis TABLEAU RECAPITULATIF

N°	DESIGNATION	Montant (millions Francs CFA) à la charge de								Total	%
		Etat		COM		Pop		Privés			
		Montant	%	montant	%	montan	%	montant	%		
1	HABITAT			183	25.0	287	39.2	262.5	35.8	732.5	100.0
2	ZONES D'ACTIVITES	2843	87.0	330	10.0	6	0.2	90	2.8	3269	100.0
3	ESPACES VERTS			13	100.0					13	100.0
4	EQUIPEMENTS	2200	53.2	1590	38.5	115	2.8	230	5.5	4135	100.0
5	VRD-ASSAINISSEME	2045	33.5	3874	63.5	5	0.1	180	2.9	6104	100.0
7	ETUDES DE PUS (2)	100	100.0							100	100.0
	TOTAL GENERAL	7188	50,1	5990	41,7	413	2,9	762.5	5,3	14353,5	100,0

Troisième partie

STRATEGIES D'APPLICATION

INTRODUCTION

En réponse aux problèmes de développement, à moyen et long terme, de la Commune de Bankass, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme vise à dégager les options fondamentales du développement de la ville.

Du respect de l'esprit et des orientations de ce document d'urbanisme dépendra l'avenir du développement urbain de la cité.

Afin que le développement global de la ville puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant des opérations anarchiques et improvisées qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire, sinon indispensable, de dégager une stratégie susceptible de faciliter la gestion de la croissance urbaine par les autorités communales.

Cette stratégie revêt un aspect multiforme :

- Stratégie sectorielle ;
- Stratégie institutionnelle ;
- Stratégie foncière ;
- Stratégie financière.

Dans une ville comme Bankass il est préconisé une stratégie d'actions environnementales touchant tous les aspects de la vie.

1. STRATEGIE SECTORIELLE

INTRODUCTION

Dans le cadre de la stratégie d'application du schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, la ville de Bankass a été divisée en parties homogènes appelées « secteurs ». Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée « Plan d'Urbanisme Sectoriel » (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du schéma, précise les règles d'utilisation du sol.

Dans le cadre de cette étude la ville a été divisée en 2 secteurs : le secteur Est et le secteur Ouest, séparés par la piste touristique et son prolongement au Sud jusqu'à la station ORTM.

1.1. ZONE DE PUS N°1 : SECTEUR OUEST SUPERFICIE 161HA.

L'habitat tramé récent et les zones d'extension futures sont les principales composantes de cette partie. Dans ce secteur le PUS portera principalement sur la densification et la programmation des zones d'activités et de grands équipements :

- **habitat :**
 - la création de parcelles assainies et d'habitat programmé ;
 - la densification du tissu existant.
- **voirie et réseaux divers**
 - extension du réseau d'eau et d'électrification
 - aménagement et création des voies
 - drainage des eaux pluviales
 - aménagement des mares
 - aménagement des dépotoirs des déchets solides et d'une décharge finale
 - la protection des espaces verts existants et la création de ceintures vertes etc.
- **Equipements**

Constructions de grands équipements collectifs :

- groupe scolaire ;
- Douanes et entrepôts ;
- zone d'hydrocarbures ;
- zone industrielle ;
- zone artisanale ;
- gare routière ;
- parc de vaccination, marché à bétail et abattoir moderne, etc.

1.2. ZONE DE PUS N°2 : SECTEUR EST SUPERFICIE 191HA

Ce secteur comporte 3 parties :

- les noyaux anciens composés des premiers quartiers (Hogotena, Djimboye, Droukoun, Tanganoboy, et Foutanké)
- les quartiers récents : Hamdallaye et extension de Hongotena, Foutanké extension et Droukoun extension qui sont des lotissements récents tramés.
- la 3^e partie est la zone de bureaux et de grands équipements à l'Est

Le PUS porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie à travers :

- la réhabilitation des quartiers anciens
 - l'aménagement et la création des voies et pistes
 - l'extension et l'aménagement de la zone de bureaux
 - l'aménagement de zones de recasement
 - l'aménagement et l'équipement des quartiers récents.
-
- la construction et la réhabilitation des équipements (administratifs, socio-sanitaires, scolaires, commerciaux, culturels et de tourisme).
 - l'aménagement des aires de jeux et d'un parc d'attraction pour enfants.
 - l'aménagement d'une piste d'atterrissage au sud
 - l'assainissement, le drainage des eaux pluviales, l'évacuation des déchets par l'organisation de dépotoirs et d'une décharge finale au nord de Tanganaboye.
 - la protection des zones de cultures et de maraîchage et le renforcement d'espaces verts
 - l'extension du réseau d'alimentation en eau potable et électrification.
 - l'extension du réseau de téléphone.
 - l'aménagement d'espaces verts et la création d'une ceinture verte de protection.

2. STRATEGIE D'APPLICATION DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Activités	Stratégies	Structure ou responsable
Protection et renforcement des parcs naturels et espaces verts	1. lutter contre la divagation des animaux par: <ul style="list-style-type: none"> - la création des parcs collectifs pour les gros et petits ruminants en grand nombre. - l'application de la législation pour réprimer la divagation. 2. Procéder à des plantations de production. 3- planter des arbres dans les familles : 1 arbre minimum dans la cour et 2 à la devanture. 4. Ré dynamiser les brigades traditionnelles de la brousse (Alamodju, Baraogon...)	Mairie Population Association des chasseurs SLCN Gendarmerie
Lutte contre l'ensablement et l'érosion	1. Identifier des sites vulnérables 2. Développer les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - mise en défense pour les cas graves - instituer les techniques de lutte anti-érosive pour les cas moins graves - encourager les luttes collectives pour les sites qui traversent plusieurs localités. 3. Protéger les zones habitées, les routes, les zones sensibles et les zones propices au reboisement par des actions de reboisement	Mairie Population ONG
Réglementation de l'exploitation des carrières de matériaux de construction	1. changer de sites au bout d'un certain temps d'exploitation afin d'éviter des zones trop grandes 2. entreprendre les travaux de mise en défense dès que les carrières sont abandonnées. 2. Mettre en place une commission technique de suivi et d'exploitation des carrières	Mairie SLCN Exploitants de carrières Gendarmerie

L'amélioration du cadre de vie par une protection plus active de l'environnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Interdire les puits pendus dans la rue. 2. Diffuser et vulgariser les plans de puisards, de fosses septiques et des latrines. 3. Instituer une distance acceptable entre latrines et puisards dans les concessions. 4. Aménager les abords des mares et interdire leur usage sauf pour l'abreuvement des animaux et le maraîchage 5. Aménager des collecteurs dans certaines parties de la ville 6. Dynamiser le comité d'environnement de la Mairie en impliquant tous les acteurs concernés (Mairie, services techniques concernés, GIE, ONG, associations.) 7. Aménager 10 dépôts de transit d'ordures et 2 décharges finales. 8. Appuyer les GIE d'assainissement dans la ville par un appui de la Mairie et des ONG 9. Programmer la mise en place d'une voirie municipale 10. Transférer l'abattoir hors de la ville et créer une ceinture verte autour de celle-ci 11. Associer à la voie de ceinture Nord une piste de transhumance 12. Interdire les cultures hautes dans la cour des concessions et au voisinage immédiat des habitations, 13. Réglementer l'installation des dépôts de carburant, des garagistes, des forges et des ateliers de soudure. 	Mairie Service assainissement ONG Population
--	--	---

3. STRATEGIE FONCIERE

Pour atteindre les objectifs du SDAU, les rôles de l'Etat et de la Commune devront s'accroître tout en restant complémentaires en matière foncière. Ce qui permettra d'éviter le gaspillage des terrains et la spéculation foncière et immobilière dans une ville entourée de terrains agricoles à protéger.

3.1. ANCIENS QUARTIERS

L'Etat et la Commune devront trouver les voies et moyens pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers anciens notamment par la réhabilitation des noyaux anciens. Cette réhabilitation doit se traduire par :

- une minimisation des casses dans le but de préserver l'organisation spatiale et sociale des lieux ;
- une gestion rigoureuse des zones de recasement qui doivent être réservées strictement aux seules familles touchées par les opérations de réhabilitation ;
- Une régularisation foncière des ayants droits.

La Commune doit prendre les dispositions nécessaires afin de préserver les zones de maraîchage, ainsi que les zones boisées et les places publiques comprises à l'intérieur des quartiers. Les places publiques ou espaces libres compris dans la ville de Bankass jouent plusieurs fonctions et doivent pour cela être protégés et aménagés.

3.2. ZONES D'HABITAT FUTUR

L'esprit des grandes orientations de la politique d'aménagement du Territoire, de la stratégie nationale du logement ainsi que le nouveau Code Domaniale et Foncier du Mali devront être respectés.

Les derniers lotissements de la ville de Bankass ont un taux de densification qui dépasse rarement les 50%. Il est souhaitable qu'avant tout nouveau lotissement, ceux-ci soient d'abord occupés.

En cas de nouveaux lotissements, les terrains seront d'abord affectés à la Commune après requête auprès de la conservation des Domaines avant tout travail de morcellement.

L'attribution de parcelles ne doit intervenir qu'après la réalisation d'un niveau minimum de viabilisation qui portera surtout sur l'adduction d'eau (forages ou bornes fontaines) ainsi que sur le nivellement des rues pour les rendre praticables.

Il est prévu la réhabilitation de quartiers d'habitat spontané.

3.3. TERRAINS A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU DE GARAGE

Les procédures d'aménagement, d'affectation et de gestion de ces terrains seront déterminées par la Commune, les Domaines et la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Toutefois, les coûts d'aménagement de ces terrains en Voirie et Réseaux Divers devront être supportés par les différents bénéficiaires.

Dans certains cas, la commune peut mettre en place des mesures incitatives pour favoriser la création de zones d'activités : mise à disposition gratuite de terrains aménagés par exemple.

3.4. AUTRES PROBLEMES FONCIERS

Toutes les terres à Bankass sont à vocation agricole. Les superficies de parcelles ainsi que les niveaux de viabilisation ont été déterminés par la Stratégie Nationale du Logement dans le but d'éviter le gaspillage des terrains. Les orientations de la stratégie Nationale du Logement doivent être prises en compte à l'occasion des travaux d'aménagement pour l'habitat.

Il convient de souligner que la Commune englobe dans ses limites géographiques, non seulement la ville de Bankass, mais aussi un certain nombre de villages alentours qui ont été pris en compte par le Schéma.

Il appartiendra donc à la Commune de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et son environnement immédiat d'une part, et l'interdiction de toute installation spontanée dans la zone suburbaine et à l'intérieur du tissu urbain d'autre part.

4. STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

Pour atteindre les objectifs définis dans le cadre du présent Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, il est nécessaire de définir le rôle et les responsabilités des différentes institutions concernées par son application. La stratégie institutionnelle s'appuie sur la participation et l'implication effective des acteurs concernés par le développement local. Il s'agit de :

- **Etat**

L'Etat interviendra pour l'aménagement de certaines zones d'activités ; la réalisation des programmes d'équipements, de voirie et de réseaux divers qui sont de sa compétence. Il assure également la mise en cohérence des politiques locales et est garant de la solidarité nationale.

- **Commune**

En ce qui concerne les travaux de viabilisation, de déguerpissement et d'expropriation, les décisions seront prises par le Conseil Municipal et exécutées par la Commission Domaniale. La Commune intervient également pour la réalisation des programmes d'équipements, d'environnement, de voirie et de réseaux divers qui sont de sa compétence. Quant aux services communaux, ils seront chargés de l'exécution des décisions prises par les autorités municipales conformément au code des collectivités locales.

- **Populations**

Elles participent à l'aménagement de zones pour l'habitat et à la réalisation de certains équipements.

- **Secteur Privé**

Le secteur privé est concerné par la réalisation de programmes de logements, l'aménagement de zones d'activités, et la réalisation d'équipements marchands.

Il sera indispensable de mettre en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU présidé par le Maire sous le contrôle de l'administration et composé d'élus, des responsables des services techniques, des organisations professionnelles, des ONG, des notabilités et représentants des populations etc.

5. STRATEGIE FINANCIERE

5.1. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le budget exercice 2000 de la commune de Bankass est estimé à 17 315 075 FCFA en fonctionnement et 4 353 132 en investissement. Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées d'impôts et taxes diverses (15 131 475 FCFA) alors que celles d'investissement doivent venir d'un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Le compte administratif de la même année fait apparaître des recettes réelles de fonctionnement de 13 610 450 parmi lesquelles les impôts et taxes représentent 7 422 836 FCFA dont 6 585 125 FCFA pour la seule TDL. Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 5 917 503 FCFA, essentiellement une subvention de l'Etat de 3 674 643 FCFA, le reste étant un prélèvement effectué sur les recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement ont été de 11 941 040 FCFA dont près de la moitié affectée aux frais de personnel alors que dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ne couvrent que les acquisitions de matériel et de mobiliers.

Le budget initial de 2001 fixe les recettes et dépenses en fonctionnement et investissement à respectivement 19 050 190 FCFA et 8 710 597 FCFA.

Les ressources budgétaires de la Commune de Bankass sont donc essentiellement constituées de recettes fiscales (taxes municipales, patentes, TDL) et de subvention affectée par l'état en ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

Ces ressources ne permettent pas dans la phase actuelle de prendre en charge le coût des différents programmes d'aménagement de la commune, elles seront essentiellement affectées à la charge du personnel.

Les dépenses d'investissement et d'équipement doivent être dans un premier temps subventionnées par l'Etat et les partenaires au développement, en attendant que les équipements marchands ou équipements générateurs de revenus soient créés (gares routières, marchés, etc..)

5.2. FINANCEMENT DU SCHEMA

a) Principe

Les lois de décentralisation ont prévu une répartition des biens immobiliers entre les collectivités territoriales et l'Etat.

Il faut d'abord faire un inventaire et une dévolution des biens immobiliers situés sur le territoire de la Commune entre la région, le Cercle, et la Commune.

En attendant, il est retenu que la gestion des biens immobiliers de la Région et du Cercle relève de l'Etat et la commune gèrera ceux de son domaine actuel.

- **Espaces verts**

Le coût de ce volet estimé à 15 millions de francs cfa est totalement à la charge de la commune.

- **Equipements**

Ce volet comprend l'amélioration, la transformation et la création de certains grands équipements collectifs.

Il est évalué 4135 millions de francs cfa repartis comme suit :

- Etat 2200 millions de francs cfa soit 53,2% ;
- Commune 15900 millions de francs cfa soit 38,5% ;
- Population 115 millions de francs cfa soit 2,8% ;
- Privés 230 millions de francs cfa soit 5,5%.

- **Voirie Réseaux Divers et Assainissement**

Ce volet comprend :

- l'aménagement de voirie classée ;
- la création et l'aménagement de voies urbaines ;
- l'aménagement des pistes ;
- l'assainissement.

Il est évalué à 6104 millions de francs cfa repartis comme suit :

- Etat 2045 millions de francs cfa soit 33,5% ;
- Commune 3874 millions de Fcfa soit 63,5 % ;
- Population 5 millions de francs cfa soit 0,1% ;
- Privés 180 millions de francs cfa soit 2,9 %.

6. PHASAGE

Programme	Phase I (2001 – 2011)	Phase II (2011 - 2021)
I <u>HABITAT</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de noyaux anciens - Equipement de lotissements récents - Aménagement de zones de recasement - Création de parcelles assainies - Réalisation d'habitat programmé 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de noyaux villageois -Création de parcelles assainies - Réalisation d'habitat programmé
II <u>ZONES D'ACTIVITES</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du centre commercial actuel - Construction d'un centre Commercial à vocation agricole - Construction d'un marché de quartier à l'intérieur du marché agricole - Création d'une zone industrielle - Création d'une zone d'hydrocarbures - Création d'une zone de douanes et entrepôts - Création d'une zone artisanale - Création d'une zone de bureaux - Création de zones maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite aménagement de zone industrielle - Poursuite aménagement zone artisanale. - Poursuite aménagement de zone de bureaux
III <u>EQUIPEMENTS</u> 3.1 Equipements administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation des locaux de l'ex Opération Puits en services Techniques de la Mairie - Construction d'une subdivision de l'urbanisme et de l'Habitat - Construction d'une subdivision des TP - Construction des bureaux et Entrepôts de la douane - Construction de bureaux de la DNT/Section Bankass - Extension des bureaux de la Gendarmerie. - Construction d'un hôtel de ville - Construction d'un commissariat de Police. - Réhabilitation et extension du pied à terre et des campements (3) - Réhabilitation et extension des locaux de la délégation du Gvmt. -Construction d'un service de la promotion de la femme, de l'enfant, et de la famille - Construction des impôts 	Réhabilitation de la piste d'atterrissage.

	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une caisse de retraite - Construction d'une chambre de commerce - Construction d'un service des domaines de l'Etat et du cadastre - Construction d'un bureau des initiatives - Construction d'une banque - Construction d'un service d'assurances - Construction de bureaux pour le Conseil de Cercle 	
3.2 Equipements sanitaires	Construction d'un CSCOM dans la partie Sud-Est de la commune	<ul style="list-style-type: none"> -Construction d'un centre de Santé de cercle (CSC) -Transformation du CSC en CSCOM.
3.3 Equipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un groupe scolaire à l'ouest de la ville - Réhabilitation, extension du groupe scolaire Joseph YAROC et des écoles situées dans les villages - Construction d'une medersa - Construction d'un établissement d'enseignement secondaire - Construction de centres d'alphabétisation dans les villages 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction de centres d'alphabétisation dans les villages.
3.4 Equipements marchands	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du marché central - Aménagement de parkings (3) - Création d'un nouveau centre commercial (marché agricole) - Aménagement d'un marché de quartier dans le marché agricole - Construction d'un abattoir moderne - Construction d'un parc de vaccination 	
3.5 Equipements culturels, touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du terrain de sport. - Aménagement d'un parc d'attraction pour enfants - Réhabilitation de la maison du peuple - Création d'un cimetière. - Aménagement de sites historiques et touristiques - Réhabilitation de la Mosquée de Vendredi - Aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers et villages. - Construction d'un centre culturel communal 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite Aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers et villages.
IV. VOIRIE RESEAUX	<ul style="list-style-type: none"> -Aménagement de voies classées - Aménagement de pistes 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de pistes. - Création de voies urbaines

<p>DIVERS- ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de voies urbaines - Création de voies urbaines - Réhabilitation de la piste d'atterrissage -Elaboration d'un plan directeur d'assainissement - Réalisation d'ouvrages d'assainissement -Aménagement de mares - Aménagement de dépôts de transit, de décharges finales et acquisition de matériel pour Mairie et GIE. - Réalisation de fosses septiques et puisards collectifs ou privés - Réalisation d'un réseau d'électricité. - Extension du réseau d'AEP - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'ouvrages d'assainissement - Extension du réseau d'électricité - Extension du réseau d'alimentation en eau potable. - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique
----------------------------------	--	--

7.

RECOMMANDATIONS

Dans le but de faciliter la mise en œuvre effective du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Commune de Bankass, les recommandations suivantes ont été formulées :

7.1. HABITAT ET ASSAINISSEMENT

- l'application rigoureuse des différents textes et stratégies (Code Domaniaal et Foncier, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction, Stratégie Nationale du Logement)
- le respect des normes et règlements en matière de Permis de Construire dans le sens d'une meilleure maîtrise de l'organisation de la ville de Bankass y compris dans les zones déjà loties. Une campagne d'information, communication et de sensibilisation doit être rapidement effectuée ;
- l'élaboration dans les meilleurs délais d'un programme de réhabilitation des noyaux anciens et la sensibilisation des populations pour faciliter sa mise en œuvre ;
- la mise en œuvre de programmes d'information, d'éducation, et de communication (IEC) visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers existants ;
- le respect des normes en matière d'assainissement individuel et collectif ;
- l'organisation de l'évacuation des déchets solides (ordures ménagères notamment) par la mise en place de dépôts de transit et de 2 décharges finales et l'interdiction des dépotoirs sauvages ;
- la reprise en priorité des parcelles non mises en valeur par les acquéreurs avant tout nouveau lotissement ;

7.2. VOIRIE - RESEAUX DIVERS - CIRCULATION

- la réalisation de la RN15 étant une réalité, il est urgent d'accorder dans la mise en œuvre du Schéma Directeur une attention particulière aux communications à l'intérieur de la ville de Bankass et entre celle-ci et les villages périphériques et communes voisines ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental avant l'exécution des travaux de route ;
- la réalisation d'IEC en matière de circulation routière et la mise en place de panneaux de signalisation sur les voies principales et secondaires dans la ville de Bankass ;
- la réalisation d'IEC en ce qui concerne la mise en place d'un système de transports urbains et suburbains ;
- la création de parkings desservant les zones et équipements recevant du public ;

7.3. ZONES D'ACTIVITES

- la réalisation d'unités de transformation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage dans le but d'une création d'emplois significatifs ;
- l'organisation des pistes de transhumances intercommunales pour éviter les conflits incessants entre éleveurs et agriculteurs ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental avant toute implantation d'unité industrielle ;
- le respect des normes et règlements portant protection de l'environnement ;
- la réalisation d'un pôle d'activités commerciales secondaire pour éviter toute congestion du Centre Commercial actuel à terme et pour faire face aux besoins dans ce sens ;

- la réalisation d'équipements marchands pour permettre à la Commune de disposer de ressources permanentes.

7.4. ZONES DE CARRIERES

la mise en place par la Mairie d'un système de gestion et d'exploitation des carrières ;

6.5. ESPACES VERTS

- la réalisation d'un vaste programme de reboisement des zones de carrières désaffectées, des grandes artères de la ville de Bankass ainsi que de l'ensemble des sites affectés aux équipements publics ;
- l'organisation au niveau de la commune d'une meilleure gestion des espaces verts en collaboration avec les services techniques concernés ;
- la réalisation de fronts boisés ou ceinture verte autour de la ville de Bankass en vue de lutter contre les rigueurs du climat;
- le renforcement de la pépinière du service chargé de la conservation de la nature et la création de nouvelles pépinières.

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et prénom	Structure / Fonction
1	Souleymane GUINDO	1 ^{er} adjoint Mairie / Bkss
2	Ambroise Poudiougou	ERAD / Bkss
3	Mariam BARION	ERAD / Bkss
4	Mamadou DIAKITE	Directeur SOS / Bkss
5	Allaye DOLO	Coordinateur ERAD/Bkss
6	Adama S. TOGO	Radio Sono / Bkss
7	Abdoulaye DJIBO	Ass. Des forgerons
8	Daouda COULIBALY	Santé / Bkss
9	Ousmane B. MAIGA	Douane / Bkss
10	Adama NAYETE	ERAD / Bkss
11	Aly GUINDO	Ass. Des Hôteliers
12	Bacary SOUMAORO	Jeunesse / Bkss
13	Younoussa MAIGA	SAP / Bkss
14	Ibrahim SIDIBE	Gendarmerie /Bkss
15	Hamidou GUINDO	3em Adjoint au maire
16	Oumar GUINDO	Adduction D'eau / Bkss
17	Mamadou GUINDO	Ass. Des transporteurs
18	Moussa SAMAKE	ERAD / Bkss
19	Salif YOSSI	Animateur CANV/ Bkss
20	Baba DIABATE	CARE Koro / Bkss
21	Ousmane DIABATE	SLACAER / Bkss
22	Allaye Alabouri	Chef de village Ogotena
23	Abdoulaye TOGO	Maire Pele Maodé
24	Fousseni DIABATE	Conservat° de la nature
25	Seydou GUINDO	Chef de village / Bkss
26	Amyerou SAGARA	Maire Koporo-Na
27	Abdoulaye GUINDO	Chef de village Taganaboye
28	Touwanta GUINDO	Ass. Des Femmes / Bkss
29	Bacary GUINDO	Maire / Bkss
30	Kaled TESSOUGUE	SOS /Bkss
31	Moussa SACKO	Conseiller de Cercle
32	Adou GUINDO	Commerçant
33	Emanuel DIARRA	Santé /Bkss
34	Ousmane DICKO	SLRC / Bkss
35	Oumar Baba CISSE	Président Jeunesse
36	Joseph OUOLOGUEM	DRTP-CT – Mopti
37	Ousmane COULIBALY	DRUH – Mopti
38	Allaye KASSE	DRUH – Mopti
39	Bakary COULIBALY	DRACPN
40	Boubacar S. OUATTARA	DNUH
41	Eré Paul Sadio	Maire DIMBAL
42	Balougo TELLY	SOS Sahel

REGION DE MOPTI
CERCLE DE BANKASS

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE- UN BUT – UNE FOI

COMMUNE RURALE DE BANKASS

PROCES -VERBAL DE SESSION EXTRAORDINAIRE DU 06/10/2001

SEANCE DU 6/10/2001

L'an deux mille un et le 6 Octobre ,s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie le Conseil Communal sous la présidence de monsieur Bakary GUINDO Maire , assisté du Secrétaire Général , à la suite de la convocation régulièrement adressée.

Présents : Bakary GUINDO, Hamidou GUINDO , Ousmane TRAORE , Yabinta GUINDO , Tidiani GUINDO , Souleymane GUINDO , Yacouba KASSOGUE , Allaye Moulaye GUINDO , Amadou YARO , Boureima GUINDO dit BOURY , Oumar GUINDO , Moussa A GUINDO et Seydou GUINDO (Liste des présents à l'annexe).

Représentés :

Kadidia GUINDO , Boureima GUNIDO dit Boureima KINDE , Dramane NGUIRO et Mamadou GUINDO dit Le Sage.

Le nombre de conseillers communaux présents et représentés permet valablement de délibérer le point inscrit à l'ordre du jour qui suit : Adoption du Schéma Directeur d' Aménagement et d'Urbanisme de Bankass et environs .

Le Maire : après les salutations d'usage a rappelé le point à l'ordre du jour , a souhaité la bienvenue à tous les conseillers communaux présents. Il a également noté la présence du Délégué du Gouvernement Commune Bougouty KONATE et a présenté les 2 techniciens du bureau d'études ATELIER 21 chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Bankass et environs. Il s'agit de Messieurs Diarra SISSOKO et Abdoulaye DEYOKO.

Le Délégué a pris la parole en exhortant la consolidation des rapports de collaboration entre l'Administration Communale et l'Administration Publique et en souhaitant plein succès à la présente session.

Abdoulaye DEYOKO : il est question essentiellement pour nous . bureau d'études de l'ATELIER 21 et avec le concours des représentants de la population et des services techniques représentés dans la Commune faire des propositions concrètes pour l'aménagement de la commune de Bankass et environs pour les 20 prochaines années. Mr DIARRA rentrera plus en détail sur les grandes options retenues par le séminaire- atelier auquel certains d'entre vous ont participé.

Diarra SISSOKO :

Les participants au séminaire – atelier ont esquissé des solutions pour répondre à l'évolution de la ville dans les 20 prochaines années ; Grosso modo il s'agit de:

- Habitat :
 - réhabiliter les noyaux anciens en améliorant les conditions de vie des populations ;
 - équiper les équipements récents
 - aménager les zones d'extension
- Zones d'activités et les grands équipements
 - faire du marché actuel une vitrine sans oublier la programmation d'autres équipements ; une zone agro-industrie ; un nouveau marché spécialisé pour les produits agricoles ;
 - une zone pour les hydrocarbures,
 - étendre la zone de bureaux actuelle à l'est ;
 - construire un nouveau centre de santé de référence et un nouveau CSCOM à la place de l'ancien ;
 - programmer un groupe scolaire à l'ouest de la ville car tous les établissements d'enseignement sont concentrés à l'est ;
 - rendre fonctionnel la gare routière prévue à l'ouest de la ville ;
 - construire une école professionnelle ou un centre de formation ;
- Voirie et réseaux divers
 - L'amélioration de la voirie va concerner aussi bien les voies urbaines, les voies et pistes à l'intérieur de la commune. Il est ainsi prévu l'aménagement de 20 km de voirie urbaine et 40 km de pistes et 26 km de routes régionales ;
 - L'aménagement des mares et la création de 6km de caniveaux à l'intérieur de la ville ;
 - Le problème de l'environnement s'est porté sur les plantations d'arbres, la lutte contre l'érosion et l'ensablement et la création des zones de maraîchage ;
 - La promotion des GIE d'assainissement ;
 - L'extension du réseau d'adduction d'eau de Bankass et la réalisation des points d'eau dans les villages ;
 - L'électrification de la ville de Bankass par l'EDM.

Abdoulave DEYOKO :le groupe constitué pour réfléchir sur les équipements collectifs a constaté que tous les équipements surtout administratifs sont tous concentrés à l'Est de la ville et qu'il n'a aucun équipement communal ;

Le groupe a proposé :

- la réalisation d'une zone administrative à l'est ;
- la construction d'un hôtel de ville
- la revalorisation du marché et la création d'un autre marché pour les produits agricoles à l'ouest ;
- la réhabilitation de la piste d'atterrissage qui se trouve au sud

Concernant les équipements culturels, culturels, sportifs et touristiques, il est prévu l'agrandissement de la grande mosquée de vendredi, la matérialisation du caveau des ancêtres et la tombe de la tête du lion à gorè, l'aménagement du terrain de sport et la création d'aires de jeux dans tous les quartiers et les villages, l'aménagement d'un parc d'attraction au nord de la ville près de la tête du lion.

La stratégie d'application du SDAU porte sur :

- la mise en place d'un comité de suivi et de gestion présidé par le Maire avec comme membres les représentants des services techniques présents dans la Commune et la Société Civile.
- Le respect du code domanial et foncier ;
- La répartition des charges entre l'Etat , la Commune et les privés dans le cadre du financement des actions . ;
- La mise en place des mesures incitatives à l'investissement privé.

Diarra SISSOKO : j'ajoute que le Schéma Directeur n'est pas figé , il peut être revu au fur et à mesure de l'évolution de la ville et sa révision est prévue tous les 5 ans.


Après les exposés des deux (2) techniciens du Bureau d'études , des questions d'éclaircissements et de compréhension ont été posées par certains conseillers communaux , questions relative à la bande verte de contournement de la ville etc ..Toutes ces questions ont eu des réponses .

Ainsi le SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE BANKASS ET ENVIRONS a été adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	17 voix (représentant l'ensemble des conseillers de la Commune)
➤ Pour	17
➤ Contre	0
➤ Abstention	0

L'ordre du jour épuisé , aucune personne n'ayant demandé la parole , le Maire a levé la séance à 11 heures.

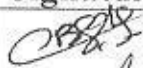



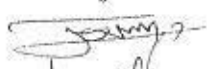



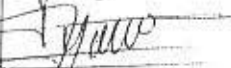

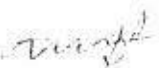


Bankass le 6/10 2001

Le Secrétaire Général

Mamadou Lamine Diouf
COMMUNE DE BANKASS

Le Maire

Bakary GUINDO
REP. DU MALI - CERCLE DE BANKASS
COMMUNE RURALE DE BANKASS

Liste des Conseillers Communaux présents :

N°	Prénoms et NOMS	Adresse	Signature
1	Bakary GUINDO	Mairie Bambaro	
2	Hamidou GUINDO	3 ^e Adyt Mairie Bambaro	
3	Ousmane TRAORE	Conseiller élu Bambaro	
4	Yabinta GUINDO	Conseillère élue Bambaro	
5	Tidiani GUINDO	Conseiller élu Bambaro	
6	Souleymane GUINDO	1 ^{er} Adyt Mairie Bambaro	
7	Yacouba KASSOGUE	Conseiller élu Bambaro	
8	Allaye GUINDO dit MOULAYE	Conseiller élu Bambaro	
9	Amadou YARO	2 ^e Adyt Mairie Bambaro	
10	Boureïma GUINDO dit BOURY	Conseiller élu Bambaro	
11	Oumar GUINDO	Conseiller élu Bambaro	
12	Moussa A GUINDO	Conseiller élu	
13	Seydou GUINDO 	Conseiller élu Bambaro	

DECISION N° 01-35 / DG -CBS
PORTANT APPROBATION D'UNE DELIBERATION COMMUNALE

- VU la Constitution ;
VU la loi n°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°34 du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales en République du Mali ;
Vu la loi n° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 00-044 du 07 juillet 2000 déterminant les ressources des Communes ;
Vu le décret n°95-210/PG-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est approuvée la délibération n° 008/CRBS en date du 6/10/2001 du Conseil Communal de Bankass relative au **SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BANKASS ET ENVIRONS** dans son projet dressé par ATELIER 21.

Article 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera .

BANKASS LE 6/10/2001

Le délégué du gouvernement

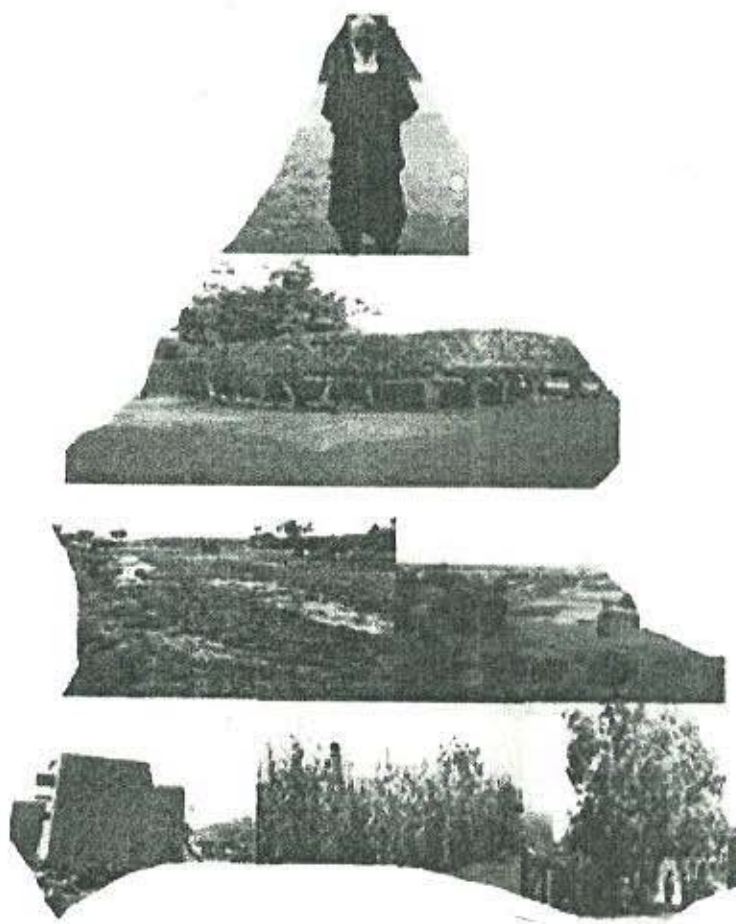
Ampliations :

HC-RM1
Receveur municipal.....1
Commune3
Archives2



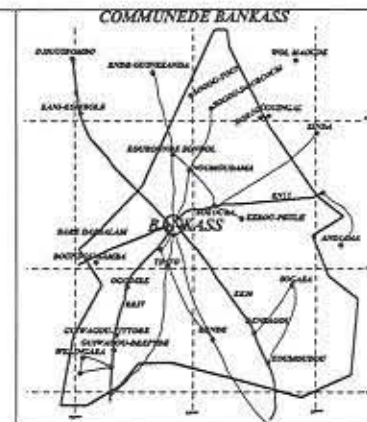
Boukary KOITA
Administrateur civil

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE
BANKASS**



REPertoire DES PLANS

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
ETAT DES LIEUX (OCCUPATION DU SITE - EQUIPEMENTS EXISTANTS)



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N°1 : ETAT DES LIEUX

LEGENDE

	VOIES		MESQUITE
	LIMITE DE QUARTIERS		GRUPE SCOLAIRE
	CARRIÈRE		ECOLE
	WELL		ECOLE DE BASE
	CHATELAIN D'EAU		MARCHE
	ZONES URBANISEES		SALLES DE SPECTACLES EQUIPEMENTS DE LOISIRS
	ZONE DE GRANDS EQUIPEMENTS		CARE ROUTIERE
	NATURALITES		SITES TOURISTIQUES
	VOIES CLASSEES		MONUMENTS
	GRANDES VOIES		C.S.C.O.M.
	ESPACES VERTS		TERRAIN DE SPORT
	MARCHES - MERGERS		TOUREG

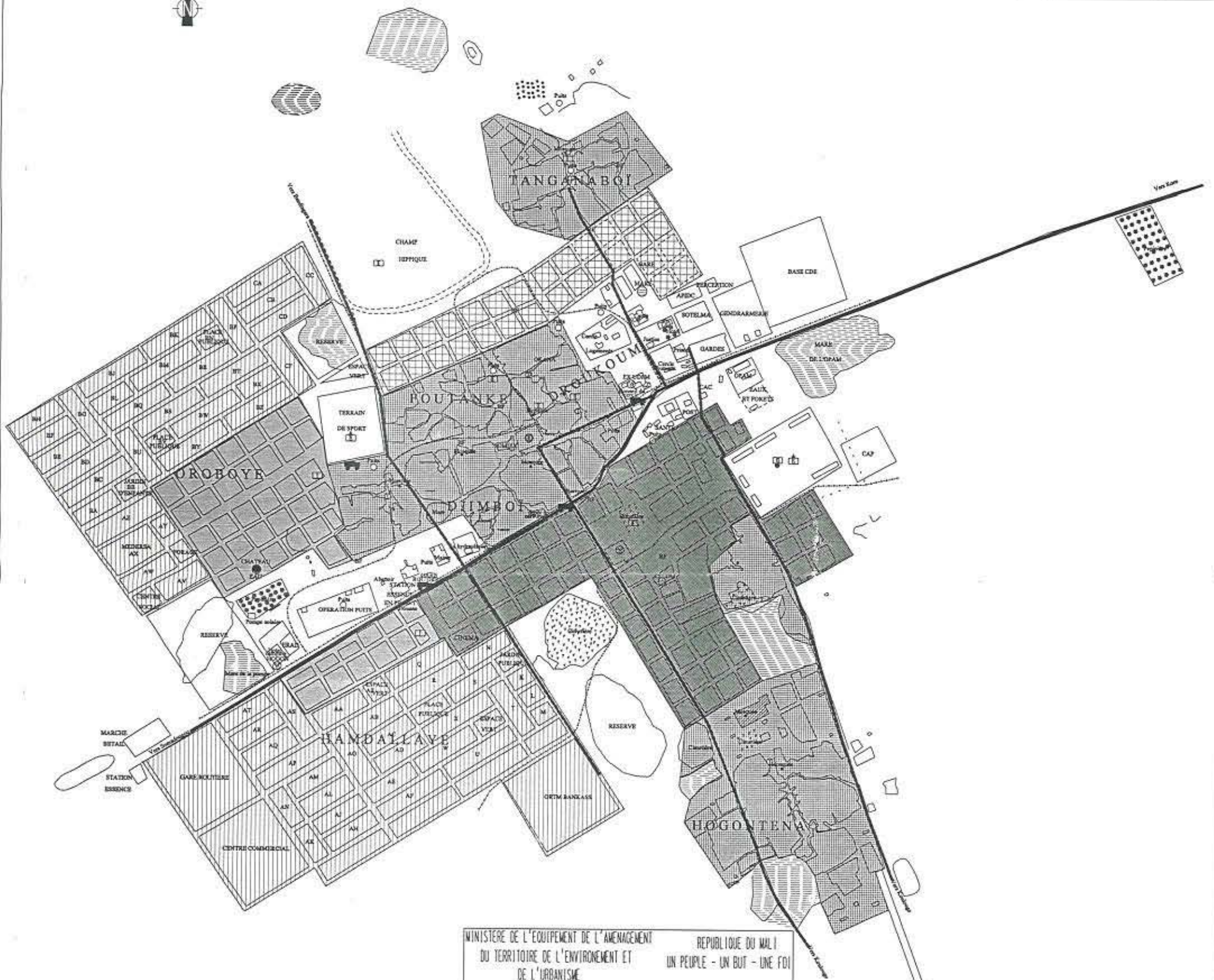
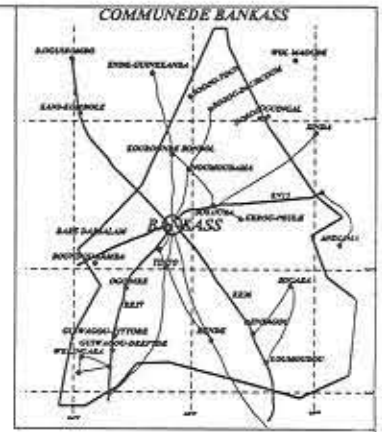
Consultant
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
ATELIER 21
BP 6 3238 Bamako Rep du Mali

novembre 2001

AEROPORT

ECHELLE : 1 : 10 000

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
EVOLUTION DU SITE**



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N 2 : EVOLUTION DU SITE

LEGENDE

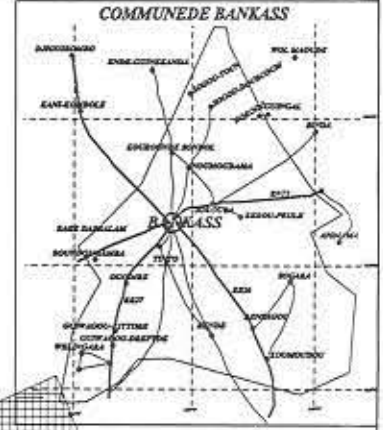
- ILOTS
- LIMITE DE QUARTIERS
- CARRIERE
- ⊙ MARE
- ▨ LOTISSEMENT RECENT 1995
- ▩ LOTISSEMENT 1983
- ▧ LOTISSEMENT DE 1971
- ▦ LOTISSEMENT 1963
- ▤ LA PERIODE COLONIALE ET CREATIONS PONCTUELLES
- ▣ NOYAUX ANCIENS (avant 1893)

Consultant
BUREAU D'ETUDES
ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali
novembre 2001

ECHELLE : 1 : 10 000

AEROPORT

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
ZONAGE**



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N 3 : ZONAGE

LEGENDE

	ILOTS		CENTRE COMMERCIAL EXISTANT A REHABILITER
	LIMITE DE QUARTIERS		ZONE ARTISANALE
	CARRIERE		ZONE INDUSTRIELLE
	WAFE		RESERVES FONCIERES
	ZONES D'HABITAT EXISTANT A AMELIORER		RESERVE POUR GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS
	NOYAUX ANCIENS A REHABILITER		ESPACES VERTS
	ZONES HABITAT FUTUR		ZONES MARCHANDISES
	ZONES DE RECASEMENT		
	VOIRIE CLASSEE		
	VOIRIE URBAINE A AMENAGER		
	VOIRIE URBAINE A CREER		

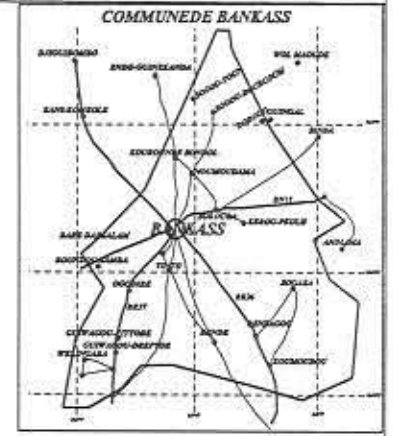
Consultant
BUREAU D'ETUDES
ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

novembre 2001

ECHELLE : 1 : 10 000



SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
VOIRIE PROJETEE



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N 4 : VOIRIE PROJETEE

LEGENDE

- ILOTS
- LIMITE DE QUARTIERS
- VOIRIE CLASSEE
- VOIRIE URBAINE A AMENAGER
- VOIRIE URBAINE A CREER
- AMENAGEMENT DE PISTES

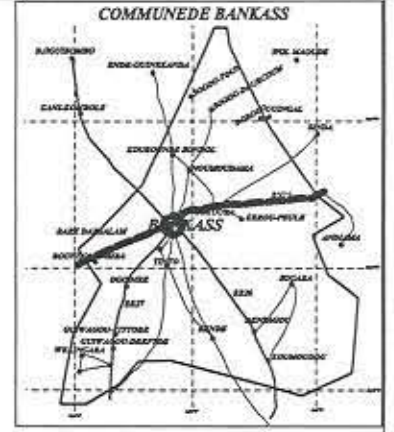


ECHELLE : 1 : 10 000

Consultant
BUREAU D'ETUDES
ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

novembre 2001

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
DRAINAGE



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N° 5 : DRAINAGE

LEGENDE

- ILOTS
- LIMITE DE QUARTIERS
- CARRIERE
- MARE
- COLLECTEURS A CREER

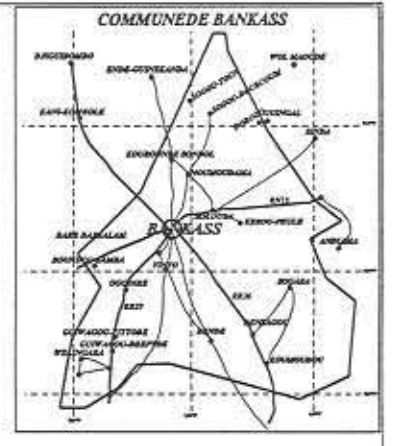
Consultant
BUREAU D'ETUDES
ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

AEROPORT

ECHELLE : 1 : 10 000

novembre 2001

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
ALIMENTATION EN EAU POTABLE TELEPHONE**



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N 6: Alimentation en eau potable - Telephone

LEGENDE

- ILOTS
- LIMITE DE QUARTIERS
- CHATEAUX D'EAU
- RESEAU PRIMAIRE 200-250mm
- RESEAU SECONDAIRE 90-100-110mm
- RESEAU TERTIAIRE 33-63mm
- BORNES FONTAINES
- FORAGES
- PUIITS A GRAND DIAMETRE
- CENTRALE TELEPHONIQUE

Consultant
BUREAU D'ETUDES
ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

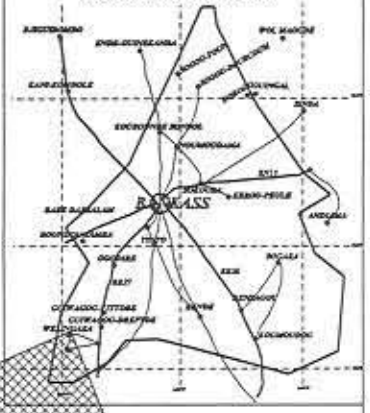
novembre 2001

ECHELLE : 1: 10 000



**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
PHASE I (2001 - 2011)**

COMMUNE DE BANKASS



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

LEGENDE

<p>PLANCHE N 9 : PHASE I</p> <ul style="list-style-type: none"> ILOTS LIMITE DE QUARTIERS CARRIERE MARE ZONES D'HABITAT EXISTANT A AMELIORER NOYAUX ANCIENS A REHABILITER ZONES HABITAT FUTUR ZONES DE RECASEMENT VOIRIE CLASSEEE VOIRIE URBAINE A AMENAGER VOIRIE URBAINE A CREER CENTRE DE SANTE DE REFERENCE ABATTOIR C.S.C.O.W CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE SAPEUR POMPIER BANQUE ASSURANCE CENTRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE IMPOTS PISTE D'ATERRISSAGE CAISSE DE RETRAITE 	<ul style="list-style-type: none"> CENTRE COMMERCIAL EXISTANT A REHABILITER ZONE ARTISANALE ZONE INDUSTRIELLE RESERVES FONCIERES RESERVE POUR GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS ESPACES VERTS ZONES MARCHERES INPS INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE CENTRE COMMERCIAL ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GROUPE SCOLAIRE ECOLE DE BASE BUREAU DES INITIATIVES CENTRALE EDN CONSEIL DE CERCLE 	<ul style="list-style-type: none"> MARCHÉ TERRAIN DE SPORT CENTRE CULTUREL COMMUNAL CINEMIERE PARKING DEPOT HYDROCARBURE GARE ROUTIERE DIRECTION NATIONALE DU TRANSPORT SUBDIVISION URBANISME SUBDIVISION DES TP DOUANE HOTEL STATION SERVICE HOTEL DE VILLE SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS SITES HISTORIQUES ET TOURISTIQUES SERVICE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE COMMISSARIAT DE POLICE PARC DE VACCINATION SERVICES TECHNIQUES DE LA MAIRIE
--	---	--

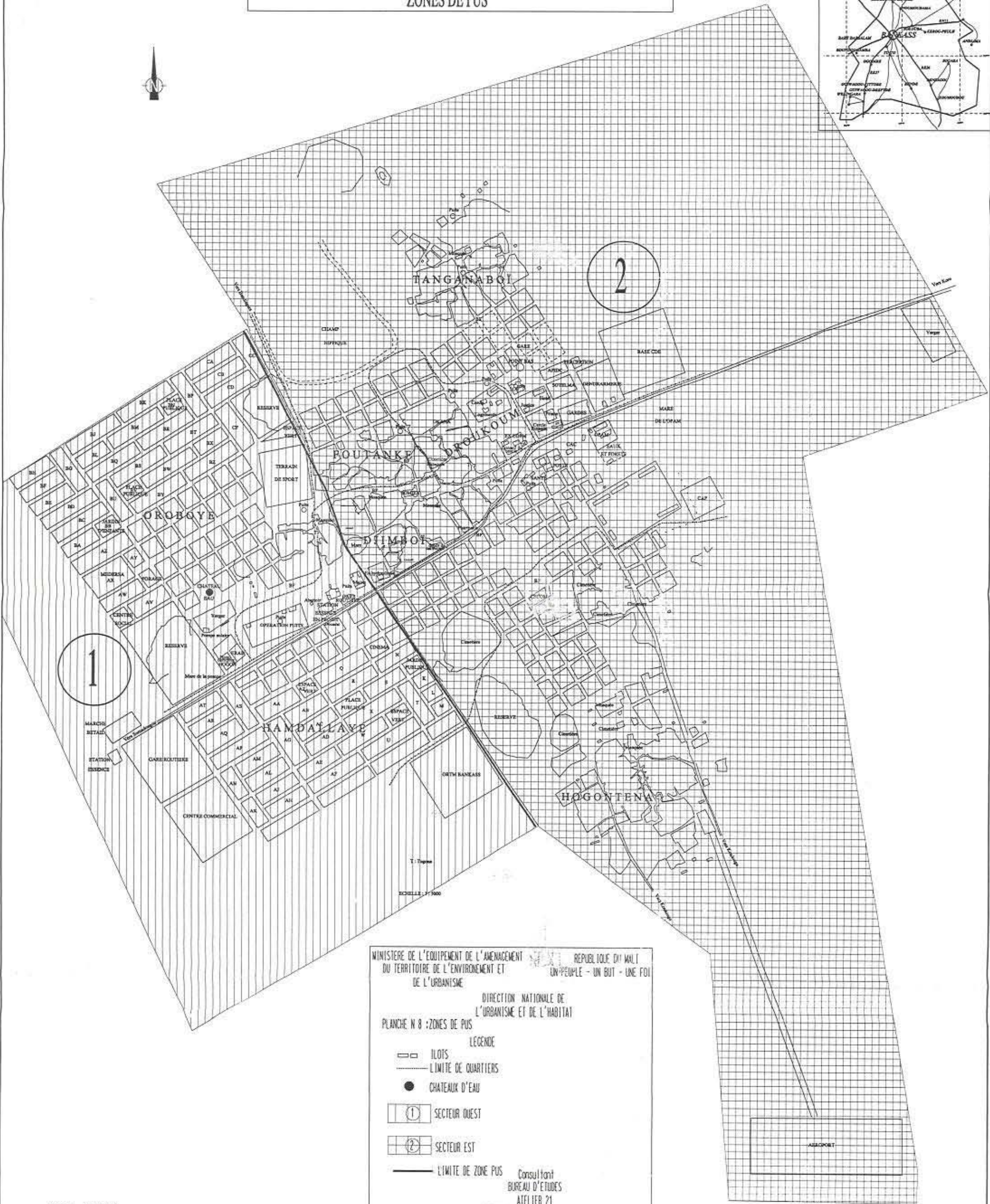
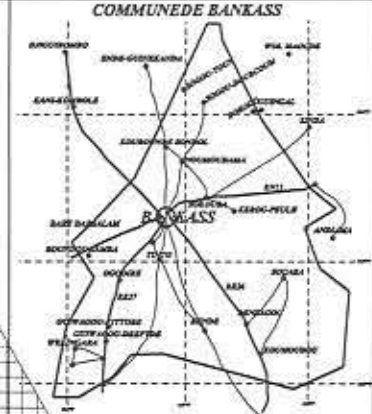
Consultant
BUREAU D'ETUDES
ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

ECHELLE : 1 : 10 000

novembre 2001

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
ZONES DE PUS**

COMMUNE DE BANKASS



1

2

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N 8 : ZONES DE PUS

LEGENDE

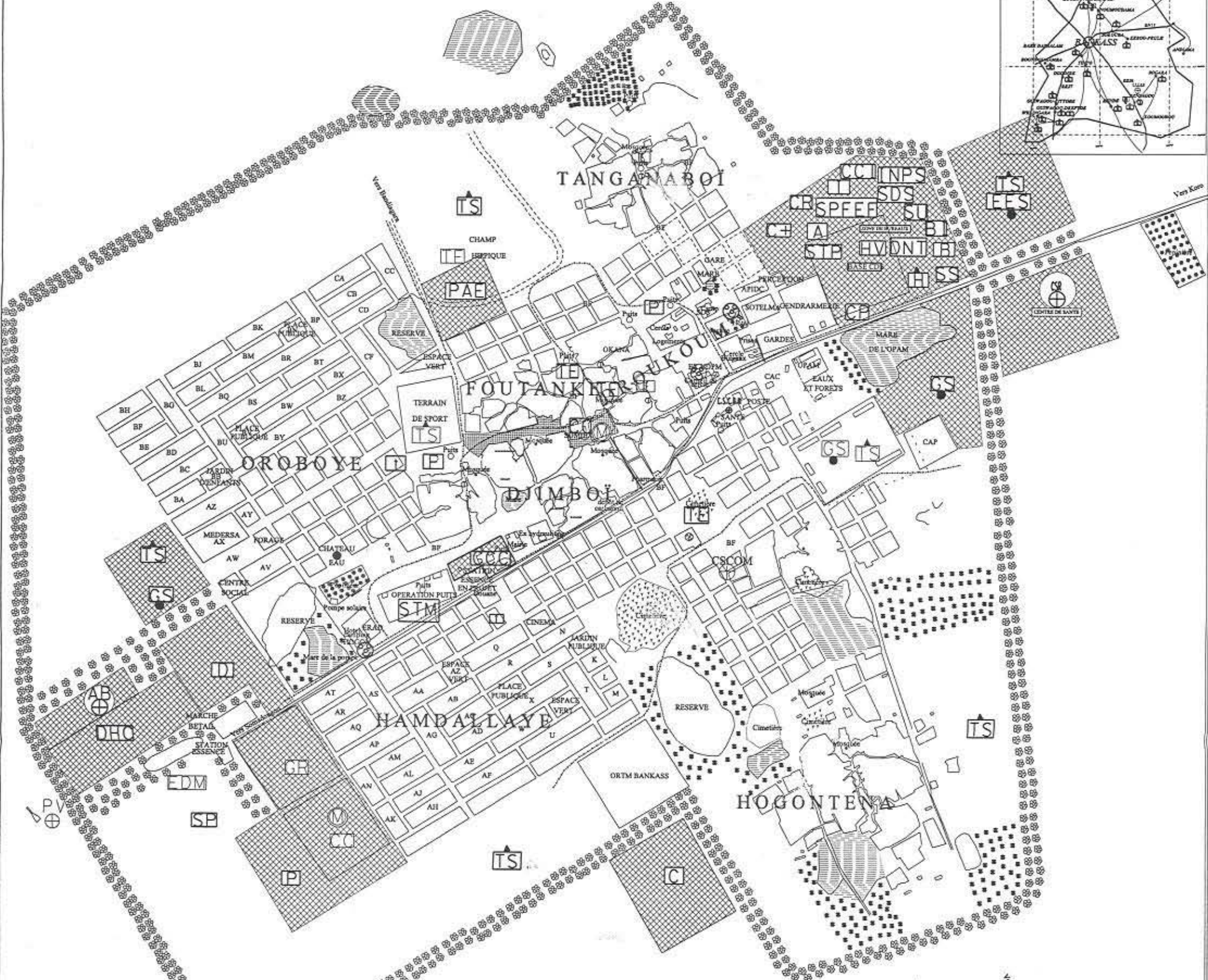
- ILOTS
- LIMITE DE QUARTIERS
- CHATEAUX D'EAU
- SECTEUR OUEST
- SECTEUR EST
- LIMITE DE ZONE PUS

Consultant
BUREAU D'ETUDES
ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

novembre 2001

ECHELLE : 1/ 10 000

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
EQUIPEMENTS PROGRAMMES



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

LEGENDE

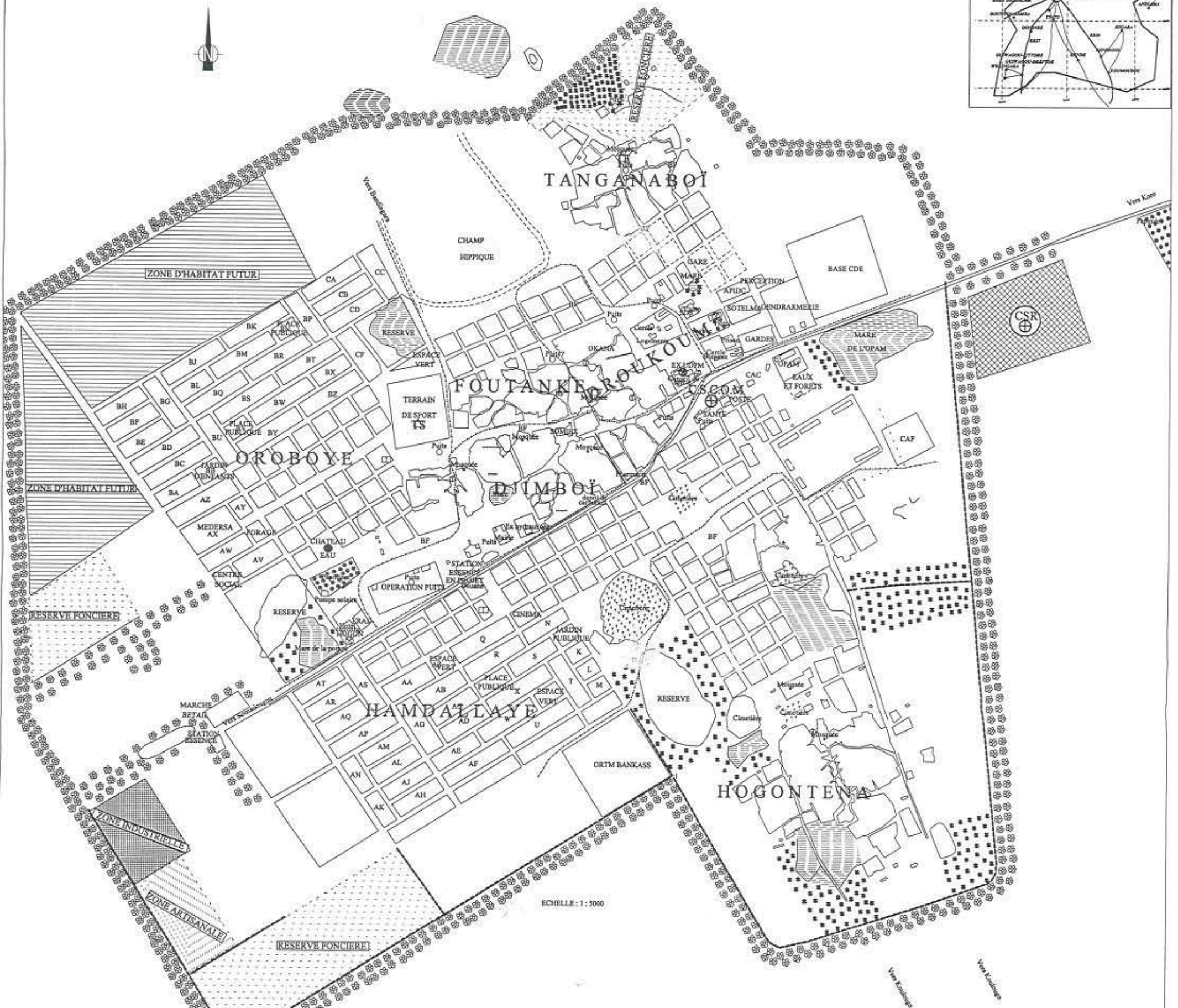
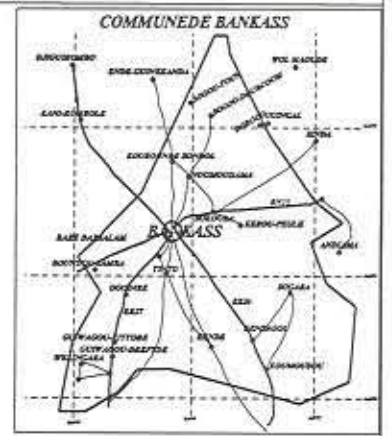
<p>PLANCHE N 7 : EQUIPEMENTS PROGRAMMES</p> <ul style="list-style-type: none"> □ ILOTS — LIMITE DE QUARTIERS — CARRIERE ○ MARE ▨ CENTRE COMMERCIAL EXISTANT A REHABILITER ▩ RESERVE POUR GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS ⊗ ESPACES VERTS ⊛ ZONES MARATCHERES ⊕ CENTRE DE SANTE DE REFERENCE ⊕ AB ⊕ ABATTOIR ⊕ C.S.C.O.M ⊕ CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ⊕ INPS INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE ⊕ CC ⊕ EES ⊕ EDM ⊕ CM 	<ul style="list-style-type: none"> SP SAPEUR POMPIER B BANQUE A ASSURANCE CI CENTRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE IP IMPOTS PI PISTE D'ATERISSAGE CR CAISSE DE RETRAITE GS GROUPE SCOLAIRE EBR ECOLE DE BASE BI BUREAU DES INITIATIVES SS STATION SERVICE HV HOTEL DE VILLE SBS SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL PAE PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS TE SITES HISTORIQUES ET TOURISTIQUES CSR ⊕ CENTRE DE SANTE DE REFERENCE 	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ MARCHÉ ⊕ TERRAIN DE SPORT CCC CENTRE CULTUREL COMMUNAL C TIMETIERE P PARKING DHC DEPOT HYDROCARBURE GR GARE ROUTIERE DNIT DIRECTION NATIONALE DU TRANSPORT SU SUBDIVISION URBANISME STIP SUBDIVISION DES IP D DOUANE H HOTEL SPF SERVICE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE CP COMMISSARIAT DE POLICE PV PARC DE VACCINATION STW SERVICES TECHNIQUES DE LA MAIRIE C+ CONSEIL DE CERCLE
---	--	---

Consultant
BUREAU D'ETUDES
ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

novembre 2001



**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BANKASS
PHASE II (2011 - 2021)**



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N° 10 : PHASE II

LEGENDE

	LOTS		CAMP MILITAIRE
	LIMITE DE QUARTIERS		VOIRIE URBAINE A CREER
	CARRIERE		C.S.C.R.W CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
	MARE		C.S.C.C.W CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
	ZONES HABITAT FUTUR		
	ZONE ARTISANALE		
	ZONE INDUSTRIELLE		
	RESERVES FONCIERES		
	RESERVE POUR GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS		
	ESPACES VERTS		
	ZONES MARCHES		

Consultant
BUREAU D'ETUDES
ATELIER 21
BP E. 3238 Bamako Rep du Mali

AEROPORT

novembre 2001

ECHELLE : 1 : 10 000